



BOIS DES FILLES

PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR ROBERT OFFROY

Surface Boisée : 16 ha 03a 10 ca



2^{ème} GÉNÉRATION

2019 - 2029

nsf^{2a}
Nord Seine Forêt
Association pour le Nord Seine Forêt

Réalisation : Juin 2019

Handwritten signature

Table des matières

BOIS DES FILLES.....	1
1 GENERALITES	4
1.1 PROPRIETAIRE	4
1.2 GESTIONNAIRE	4
1.3 BOIS	4
1.4 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	5
1.4.1 Les contreparties fiscales	5
1.4.2 Les Aides techniques	5
1.5 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	5
2 FACTEURS DE PRODUCTION	6
2.1 CLIMAT	6
2.2 RELIEF ET EXPOSITION	6
2.3 SOL.....	6
2.4 PROBLEMES PHYTOSANITAIRES	7
2.5 INFRASTRUCTURES / EQUIPEMENT	7
2.6 STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE GIBIER FAISANT L'OBJET D'UN PLAN DE CHASSE	8
2.6.1 Nature et importance des dégâts dus aux gibiers.....	8
2.6.2 Dispositions à envisager pour réduire les dégâts dus aux gibiers	9
2.6.3 Evaluation de la surface des espaces ouverts (capacité d'accueil)	9
2.7 BREVE ANALYSE DES ENJEUX SOCIAUX	9
2.7.1 Chasse	9
3 PARCELLAIRE	10
4 PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
4.1 TRAITEMENT ANTERIEUR	11
4.2 TYPOLOGIE DES PEUPELEMENTS	12
4.2.1 Rappel des notions de base en matière de description des peuplements forestiers	12
4.2.2 Application au bois.....	14
4.2.2.1 Futaie feuillue	14
4.2.2.2 Futaie résineuse.....	16
4.2.2.3 Régénération naturelle	17
4.2.2.4 Régénération artificielle	18
4.2.2.5 Futaie mixte	20
4.2.2.6 Mélange futaie taillis	21
4.2.2.7 Taillis Simple Exploitable.....	22
4.2.3 Type de peuplement par parcelle.....	22
5 ORIENTATION DE LA FORÊT A LONG TERME	23
5.1 MOYENS DISPONIBLES – MAIN D'ŒUVRE ET CONTRAINTES	23
5.2 BREVE ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES	23
5.3 OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE PENDANT LA DUREE DU PSG.....	24
5.4 DIRECTIVES DE GESTION	24

6	PROGRAMME DE GESTION	25
6.1	INDICATIONS DE GESTION POUR LA DUREE DU PLAN SIMPLE DE GESTION	25
6.1.1	<i>Coupe de balivage du taillis</i>	25
6.1.2	<i>Coupe d'éclaircie</i>	26
6.1.3	<i>Coupe d'amélioration.....</i>	28
6.1.4	<i>Coupe de régénération naturelle ou d'ensemencement</i>	29
6.1.5	<i>Entretien des plantations</i>	30
6.1.6	<i>Entretien des régénérations naturelles</i>	31
6.1.7	<i>Parcelles en attente</i>	32
6.2	TABLEAU DES INTERVENTIONS	32
6.3	SOMMIER DU BOIS	33
6.4	PARCELLES CADASTRALES ET CORRESPONDANCE PARCELLAIRE CADASTRAL / FORESTIER.....	34
6.4.1	<i>Tableau des parcelles cadastrales.....</i>	34
6.4.2	<i>Tableau de correspondance parcellaire cadastral/ forestier</i>	34
7	CARTOGRAPHIE & LEXIQUE FORESTIER	35
7.1	PLAN DE LOCALISATION AVEC ACCES	35
7.2	CARTE DU PARCELLAIRE.....	35
7.3	CARTE DES PEUPLEMENTS	35
7.4	CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	35
7.5	CARTE DES COUPES ET TRAVAUX.....	35
7.6	PHOTO AERIENNE RECENTE.....	35

 Lexique Forestier

1 GENERALITES

1.1 PROPRIETAIRE

Nom : MONSIEUR Robert OFFROY
 Adresse : 503 Rue du Hamel -76 230 BOIS-GUILLAUME
 ☎ : 06 81 43 64 04

1.2 GESTIONNAIRE

Nom : NORD SEINE FORÊT 2a
 Conseiller : Ludovic BOCHER-LEROY
 Adresse : ZA de la Gare -- 76 750 VIEUX MANOIR
 ☎ : 02 32 80 83 30
 ☎ : 06 37 01 30 44
 ✉ : l.bocher-leroy@unsf.fr

1.3 BOIS

✳ Département : Seine Maritime
 ✳ Nom du Bois : Bois des Filles
 ✳ Contenance Boisée : 16 ha 03 a 10 ca
 ✳ Contenance Totale : 16 ha 03a 10 ca

COMMUNE	SUPERFICIE
Saint Georges sur Fontaine	16 ha 03 a 10 ca
TOTAL	16 ha 03 a 10 ca

✳ Plan Simple de Gestion établi en : Juin 2019
 ✳ Pour une durée de : 10 ans
 ✳ Valable jusqu'en : Juin 2029
 ✳ Révision prévue avant : Juin 2028

La période valide réelle figure sur la décision d'agrément remise par le CNPF.

Le propriétaire s'engage dans une garantie de gestion durable, pour cela il prévoit de respecter l'effort de renouvellement ainsi que le programme des coupes et travaux inscrit dans ce Plan Simple de Gestion.

Fait à Vieux Manoir, le 27 Mai 2019

Le Conseiller Forestier
 Ludovic BOCHER-LEROY

Adm. G. M. le 26 juillet 2019

Le Propriétaire
 M. Robert OFFROY

1.4 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1.4.1 Les contreparties fiscales

Le propriétaire a bénéficié de la réduction des droits de mutation à titre gratuit (Amendement Monichon) et/ou de la réduction de l'I.F.I (impôt sur la fortune Immobilière) prévue par les articles 793 ou 885 H du code général des impôts.

☒ Oui ☐ Non Certificat Monichon n°76 2008 001 établi le 06/02/2008, pour 16 ha 03a 10ca.

☒ Oui ☐ Non Certificat IFI n°004 établi le 11/08/1982 renouvelé le 23/05/2011, pour 16ha 03a 10ca.

En contrepartie :

* 1 (Monichon) Le propriétaire s'est engagé pour 30 ans, depuis le dernier engagement, à gérer son Bois suivant les principes de gestion durable.

* 2 (IFI) Le propriétaire a obtenu de la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires de la Mer) le certificat (1), valable 10 ans, attestant que son Bois est susceptible de gestion durable, il s'est donc engagé pour 30 ans.

(1) Attention : ce certificat peut, à tout moment, être réclaté comme pièce justificative par les services fiscaux. Dans ce cas, le défaut de pouvoir le fournir immédiatement (il faut 2 mois, environ, pour monter un dossier de demande de certificat, le déposer à la D.D.T.M. et l'obtenir). Cela peut compromettre l'avantage fiscal et faire payer les droits pleins. C'est pourquoi, il faut veiller à bien posséder un certificat valide et à le renouveler, auprès de la D.D.T.M., 2 mois avant expiration.

1.4.2 Les Aides techniques

Le propriétaire n'a pas bénéficié des aides de l'état.

1.5 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

* Au titre du code forestier

Forêt de protection (art. L 141.1 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

* Au titre du code de l'environnement

Réserves naturelles (art. L 332.1 et suivants) :

Z.N.I.E.F.F de type 1 : ☒ Oui ☐ Non

de type 2 : ☒ Oui ☐ Non

Site inscrit (art. L 341.1) : ☐ Oui ☒ Non

Site classé (art. L 341.2 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

Arrêté de protection des biotopes (art. L 411.1 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

Réseau NATURA 2000 (Art. L 414.4 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

Etes-vous signataire d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 : ☐ Oui ☒ Non

Si oui - Date :

Zone spéciale de conservation (art. L 414) – Directive habitats : ☐ Oui ☒ Non

Zone de protection spéciale (art. L 414) – Directive oiseaux : ☐ Oui ☒ Non

Parc Naturel Régional – PNR (Art. L 331.1 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

Biocorridors grande faune : ☐ Oui ☒ Non

* Au titre du code du patrimoine

Périmètre de protection d'un monument historique classé (loi du 31.12.1913 – Art. L621.1 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

Périmètre de protection d'un monument historique inscrit (loi du 31.12.1913 – Art. L621.1 et suivants) : ☐ Oui ☒ Non

* Forêt concernée par une zone de protection du :

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Et Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP) : ☐ Oui ☒ Non

Périmètre de protection des captages d'eau Immédiat ou rapproché : ☒ Oui ☐ Non

Plan de prévention des risques (à préciser) : ☐ Oui ☒ Non

(Inondation / effondrement / érosion) : ☐ Oui ☒ Non

Réglementation des Boissements (en cas de renouvellement) : ☐ Oui ☒ Non

Document d'urbanisme : POS en cours

un p 5

2 FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 CLIMAT

Le climat de la région est caractérisé par l'alternance fréquente :

- ☛ des vents de secteur Ouest dominants qui apportent du temps doux et humide
- ☛ des vents de secteur Est secondaires qui apportent du temps sec

- Température moyenne annuelle : **10,5°C**.
- Pluviométrie annuelle : **976 mm/an**.

Le climat est plutôt favorable à la forêt, toutefois sont à redouter :

- ☛ les vents d'Ouest parfois violents
- ☛ une relative sécheresse au début de printemps (pour les jeunes plantations)
- ☛ Gelées tardives jusqu'en mai
- Forêt déjà touchée par une tempête : non
- Microclimat particulier à la forêt : non

2.2 RELIEF ET EXPOSITION

Se référer à la carte des peuplements qui comporte les courbes de niveau.

Altitude maximale de 110m et minimale de 120m.

Pente faible.

Description et analyse des caractéristiques topographiques :

Présence d'étang dans la forêt .	:	☐ Oui ☒ Non
Présence de cours d'eau dans la forêt	:	☐ Oui ☒ Non
Présence de mares dans la forêt	:	☐ Oui ☒ Non
Présence de réseaux de drainage	:	☐ Oui ☒ Non

2.3 SOL

La station forestière n'est pas uniquement constituée par le sol, mais également par l'exposition, la topographie, les plantes indicatrices, etc.

Le catalogue des stations forestières utilisé est le Guide de choix des essences de Normandie, réalisé par le C.N.P.F de la région.

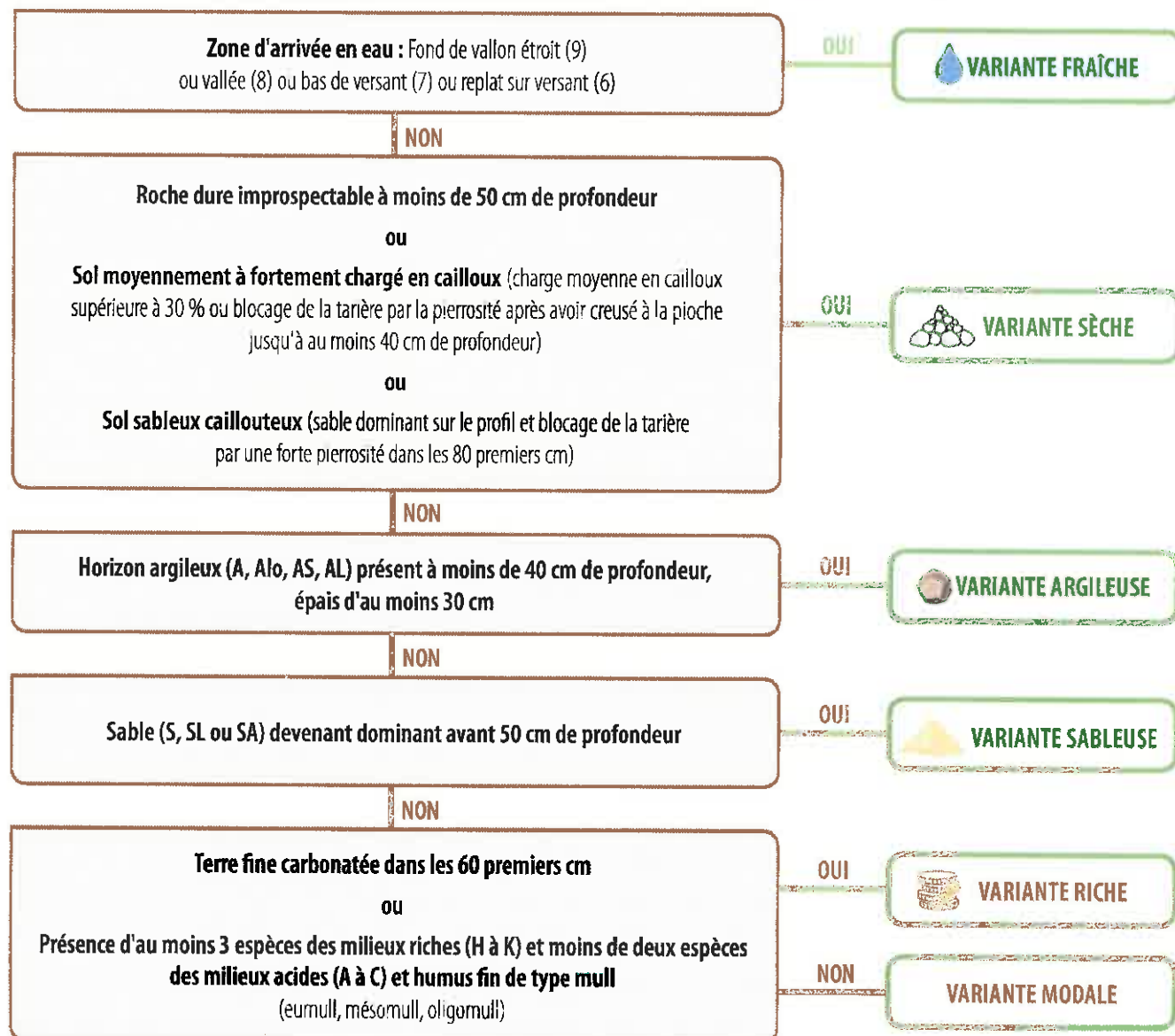
Sur la carte des stations, on peut distinguer les stations suivantes :

CARTE DES STATIONS

Potentialités sylvicoles d'après le Guide de choix des essences de Normandie

US 5 à US 9

► CLÉ DE RECONNAISSANCE DES VARIANTES :



► QUELQUES PLANTES INDICATRICES :



Ail des ours



Fragon



Vesce des haies

RÉPARTITION ET FRÉQUENCE DES VARIANTES :



VARIANTE FRAÎCHE

- Station linéaire, rare en Normandie armoricaine et plus fréquente en Normandie sédimentaire notamment au Nord de la Seine (sauf dans le Pays de Bray).
- **Bas de versant** (7) ou fond de vallon étroit (9) et *plus rarement dans les vallées larges (8) ou sur les replats sur versants (6)*.
- Colluvions diverses (craies, formations à silex, limons de remplissage, *granodiorites*), *plus rarement alluvions (récentes ou anciennes) et affleurements sableux de bas de versant (sables du Perche, sables glauconieux...)*.



VARIANTE SÈCHE

- Station couvrante, assez fréquente en Normandie sédimentaire notamment dans les secteurs crayeux (Petit Caux) avec recouvrement par les formations à silex ; moins fréquente et couvrante en Normandie armoricaine.
- **Plateau** (0), mi-versant (4, 5 et 3) à pente faible à forte ($> 20\%$) et *plus rarement en haut de versant (2 et 1)*.
- Colluvions remaniant craies et formations à silex (argile à silex ou limons à silex) ; *schistes ou granites riches ; alluvions ; sables riches (sables glauconieux, sables du Perche...)*.



VARIANTE ARGILEUSE

- Station ponctuelle, très rare en Normandie armoricaine et linéaire et plus fréquente en Normandie sédimentaire, notamment dans le Pays d'Auge, Plain et Bessin, Campagne de Normandie (argiles sédimentaires riches), le Petit Caux et le Pays des Yvelines et de Fontainebleau (zones crayeuses).
- **Plateau** (0), haut de versant (2) et en mi-versant (4, 5 et 3) à pente faible à moyenne ($< 20\%$) généralement.
- Argiles à silex sur craie ; *argiles vertes glauconieuses ; marnes*.



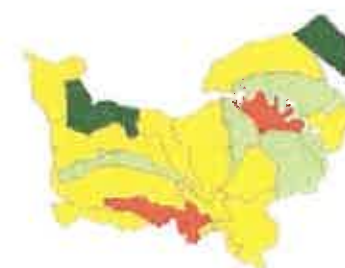
VARIANTE SABLEUSE

- Station ponctuelle, rare en général qui correspond à des affleurements de sables (sables du Perche, sables glauconieux...) ou à des alluvions sableuses (vallée de la Seine).
- **Plateau** (0), mi-versant (4, 3, 5) ou *plus rarement en haut de versant (2)* à pentes faible à moyenne généralement ($< 20\%$).
- *Granites riches, sables du Perche, sables de Lozère, formations résiduelles à silex, anciennes alluvions de la Seine, sables glauconieux*.



VARIANTE RICHE

- Station ponctuelle, rare en Normandie armoricaine et plus fréquente en Normandie sédimentaire notamment dans les secteurs crayeux/calcaires (Campagnes de Normandie, Vexin normand, Petit Caux), avec des surfaces plus importantes.
- **Plateau** (0), mi-versant (4, 5 et 3) à pente généralement faible à forte et *plus rarement en haut de versant (2 et 1)*.
- Colluvions limoneuses diverses (sur craies, sur formations à silex...), limons de plateaux épais (loess...), *altérites de schistes ou de formations métamorphiques riches*.

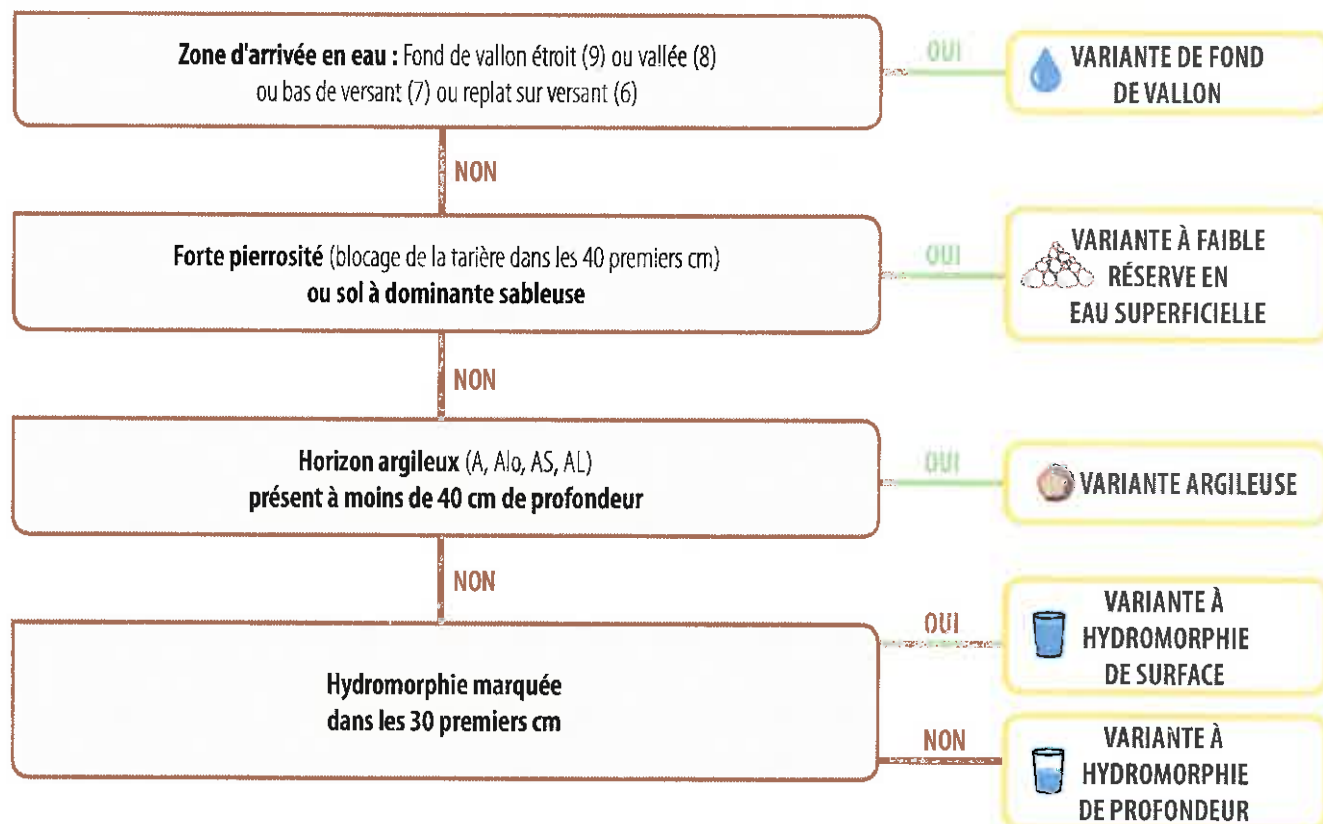


VARIANTE MODALE

- Station ponctuelle, peu fréquente en Normandie armoricaine et assez fréquente en Normandie sédimentaire notamment sur les formations à silex (Plateau du Neubourg de Saint André et de Drouais, Lieuvain...), avec des surfaces importantes.
- **Plateau** (0), mi-versant (4, 5 et 3) à pente généralement faible à forte et *plus rarement en haut de versant (2 et 1)*.
- Colluvions limoneuses diverses (sur craies, sur formations à silex...), limons de plateaux épais (loess...), *altérites de schistes ou de formations métamorphiques riches*.

Répartition des variantes (fréquences) :  Très fréquente  Fréquente  Assez fréquente  Peu fréquente  Rare  Non observée

► CLÉ DE RECONNAISSANCE DES VARIANTES :



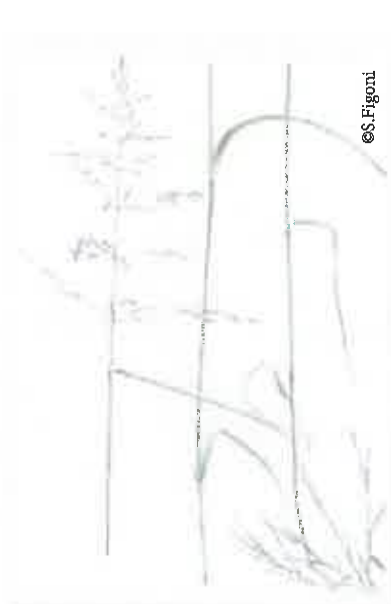
► QUELQUES PLANTES INDICATRICES :



Cardamine flexueuse



Galéopsis tétrahit



Pâturin commun

RÉPARTITION ET FRÉQUENCE DES VARIANTES :



VARIANTE VALLON

- Station linéaire, rare en Normandie sédimentaire et plus fréquente sur les substrats acides de la Normandie armoricaine, notamment dans les Hautes-Collines de Normandie.
- **Fond de vallon étroit (9) ou bas de versant (7) et plus rarement dans les vallées larges (8) ou situation de replat (6).**
- Variable : Colluvions diverses de fonds de vallons notamment issues de grès ou de schistes en Normandie armoricaine ou plus rarement alluvions.



VARIANTE À FAIBLE RÉSERVE EN EAU SUPERFICIELLE

- Station rare et ponctuelle en général, sauf dans le Pays d'Auge.
- **Plateau (0) et plus rarement sur des versants (4, 2 et 3) à pente faible à moyenne (< 20 %).**
- Limons à silex, altérites de grès, argiles sédimentaires mal structurées recouvertes par des colluvions à silex.



VARIANTE ARGILEUSE

- Station rare et ponctuelle en Normandie armoricaine et plus fréquente en Normandie sédimentaire, notamment dans le Perche, Pays d'Ouche et Plain et Bessin.
- **Plateau (0) et plus rarement sur versants (4, 2 et 3) à pente faible (< 20 %).**
- Formations à silex peu perméables (grisons) avec une faible épaisseur de limons, argiles sédimentaires pauvres peu structurées (formation de Lozère), marnes ; plus rare en Normandie armoricaine.



VARIANTE HYDROMORPHIE DE SURFACE

- Station rare et ponctuelle au Nord de la Seine et plus fréquente au Sud avec des surfaces parfois importantes, notamment dans le Perche et Pays d'Ouche.
- **Plateau (0) et assez rarement sur des versants (4, 5, 2 et 3) à pente faible à moyenne (< 20 %).**
- **Très variable** : Formations à silex avec un plancher argileux peu perméable, limons des plateaux ; moins fréquent en Normandie armoricaine sur grès ou schistes.



VARIANTE HYDROMORPHIE DE PROFONDEUR

- Station rare et ponctuelle généralement, sauf en Normandie sédimentaire dans le Pays d'Ouche, Plain et Bessin, Campagne de Normandie et Pays des Yvelines et Fontainebleau.
- **Plateau (0) et assez rarement sur des versants (4, 5, 2 et 3) à pente faible à moyenne (< 20 %).**
- **Très variable** : Formations à silex avec un plancher argileux peu perméable, limons des plateaux ; plus rare en Normandie armoricaine sur grès ou schiste.

Répartition des variantes (fréquences) :  Très fréquente  Fréquente  Assez fréquente  Peu fréquente  Rare  Non observée

► CLÉ DE RECONNAISSANCE DES VARIANTES :

Zone d'arrivée en eau : Fond de vallon étroit (9) ou vallée (8)
ou bas de versant (7) ou replat sur versant (6)

OUI



VARIANTE FRAÎCHE

NON

Roche dure imposable à moins de 50 cm de profondeur

ou

Sol moyennement à fortement chargé en cailloux (charge moyenne en cailloux supérieure à 30 % ou blocage de la tarière par la pierrosité après avoir creusé à la pioche jusqu'à au moins 40 cm de profondeur)

ou

Sol sableux caillouteux (sable dominant sur le profil et blocage de la tarière par une forte pierrosité dans les 80 premiers cm)

OUI



VARIANTE SÈCHE

NON

Horizon argileux (A, Alo, AS, AL) présent à moins de 40 cm de profondeur

OUI



VARIANTE ARGILEUSE

NON

Sable (S, SL ou SA) devenant dominant avant 50 cm de profondeur

OUI



VARIANTE SABLEUSE

NON

VARIANTE MODALE

► QUELQUES PLANTES INDICATRICES :

Véronique
officinaleAubépine
monogyneRosier des
champsAspérule
odorante

RÉPARTITION ET FRÉQUENCE DES VARIANTES :



VARIANTE FRAÎCHE

- Station linéaire assez fréquente en bas de versant et fond de vallon en Normandie armoricaine (Hautes-collines de Normandie et Cotentin), rare dans le Sud de la Normandie sédimentaire et plus fréquente dans le Nord (Pays de Caux, Roumois).
- **Bas de versant** (7) ou fond de vallon étroit (9) *et plus rarement dans les vallées larges (8) ou sur les replats sur versants (6)*.
- Colluvions diverses (formations à silex, limons de remplissage, craies), *plus rarement alluvions ou affleurements sableux (sable du Perche)*.



VARIANTE SÈCHE

- Station assez fréquente en Normandie armoricaine sur les grès et schistes riches, et fréquente et recouvrante en Normandie sédimentaire avec les épandages de silex.
- **Plateau** (0), position de mi-versant (4, 5 et 3) à pentes faible à forte ($> 20\%$) *et plus rarement en haut de versant (2 et 1)*.
- Formations à silex, colluvions remaniant craies et formations à silex, *sables caillouteux, alluvions anciennes de la Seine, grès ou schistes riches, blocs de granites ou métamorphites*.



VARIANTE ARGILEUSE

- Station rare ponctuelle ou linéaire en Normandie armoricaine et en Normandie sédimentaire, sauf en Pays de Bray ou en Plain et Bessin (argiles sédimentaires pauvres) et dans le Pays de Caux (argiles à silex).
- **Plateau** (0) *ou plus rarement en haut de versant (2) et en mi-versant (4, 5 et 3) à pentes faible à moyenne ($< 20\%$) généralement*.
- Affleurement d'argile à silex, *argile glauconieuse, argile sédimentaire pauvre (wealdien, alluvions fluviales), argile de décarbonatation, altérite de schiste...*



VARIANTE SABLEUSE

- Station rare, linéaire ou ponctuelle (affleurements de sables : sables du Perche, sables glauconieux...), plus fréquente en vallées de Seine et dans le Vexin Normand.
- **Plateau** (0), mi-versant (4, 3, 5) *ou plus rarement haut de versant (2, 1) à pentes généralement faible à moyenne ($< 20\%$)*.
- Granites riches, sables du Perche, sables de Lozère, alluvions fluviales, sables glauconieux, formations résiduelles à silex sur versants.

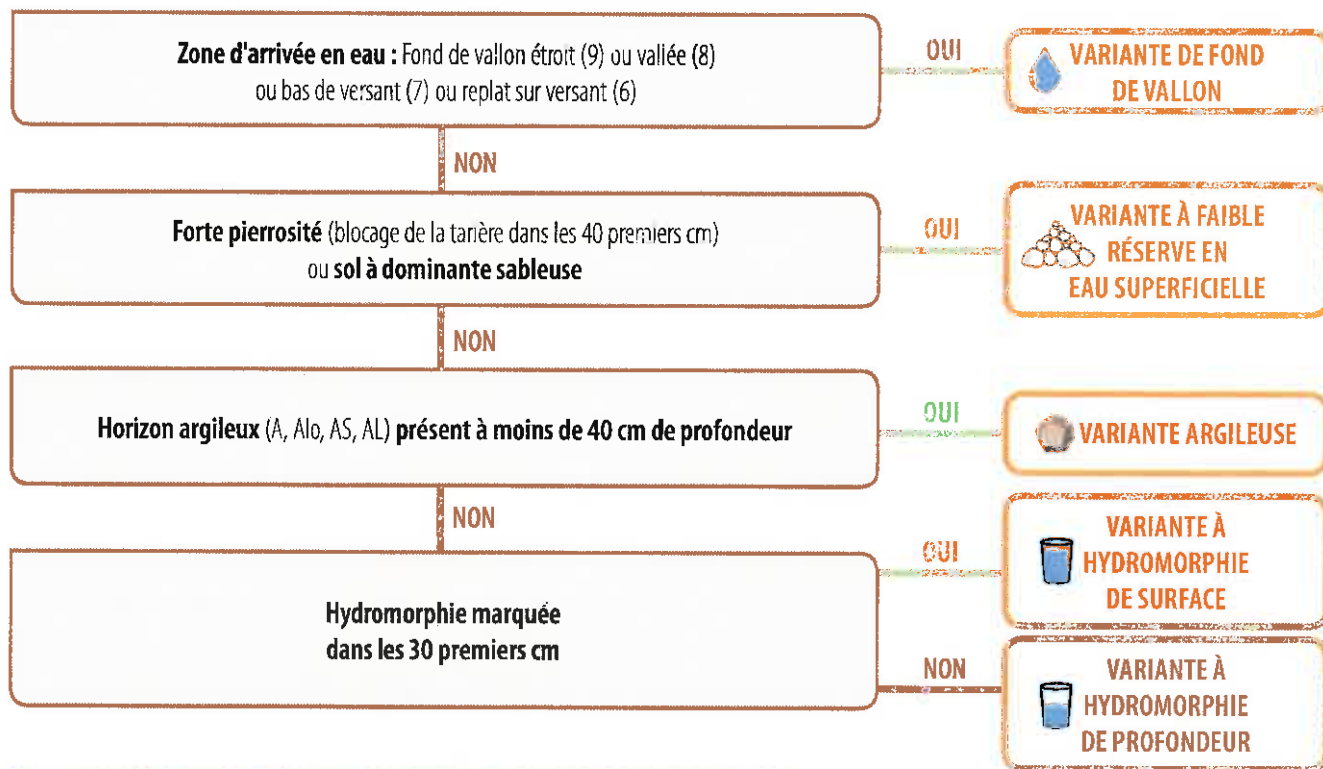


VARIANTE MODALE

- Station recouvrante, fréquente en Normandie armoricaine et en Normandie sédimentaire notamment dans le Pays de Caux (limons épais reposant sur les formations à silex).
- **Plateau** (0), position de mi-versant (4, 5 et 3) à pente généralement faible à forte *et plus rarement en haut de versant (2 et 1)*.
- Loess, limons épais, formations à silex à faible charge caillouteuse, alluvions anciennes, altérite de craie, grès riche, *granodiorite*.

Répartition des variantes (fréquences) :  Très fréquente  Fréquente  Assez fréquente  Peu fréquente  Rare  Non observée

► CLÉ DE RECONNAISSANCE DES VARIANTES :



► QUELQUES PLANTES INDICATRICES :

I Barranger - CRPP Poitou-Charentes © CNPFF



Genêt à balais

Sorbier des oiseaux



Houlque molle

RÉPARTITION ET FRÉQUENCE DES VARIANTES :



VARIANTE VALLON

- Station linéaire, rare en Normandie sédimentaire, plus fréquente sur les substrats acides de la Normandie armoricaine notamment dans les Hautes-Collines de Normandie.
- **Bas de versant** (7) ou fond de vallon étroit (9), *plus rarement vallées larges (8) ou situation de replat (6)*
- **Variable** : Alluvions anciennes ou récentes, colluvions diverses, argiles sédimentaires pauvres, formations issues de schistes. . .



VARIANTE À FAIBLE RÉSERVE EN EAU SUPERFICIELLE

- Station rare et ponctuelle en Normandie sédimentaire, sauf dans le Plain et Bessin et le Pays des Yvelines et Fontainebleau, et plus fréquente en Normandie armoricaine.
- **Plateau** (0) et *plus rarement sur des versants (4, 3 et 2) à pente faible à moyenne (< 20 %)*
- Limons à silex, altérites de grès, argiles sédimentaires mal structurées recouvertes par des colluvions à silex, formations de Lozère. . .



VARIANTE ARGILEUSE

- Station ponctuelle, rare en Normandie armoricaine, plus fréquente en Normandie sédimentaire, notamment dans le Perche et le Pays d'Auge.
- **Plateau** (0) et *plus rarement sur versants (4, 2 et 3) à pente faible (< 20 %)*
- Formations à silex peu perméables (grisons), argiles sédimentaires pauvres peu structurées, *plus rare en Normandie armoricaine sur grès ou schistes*.



VARIANTE À HYDROMORPHIE DE SURFACE

- Station rare au Nord de la Seine, plus fréquente et couvrante au Sud, notamment dans le Perche, Plain et Bessin, Pays d'Ouche avec des surfaces importantes.
- **Plateau** (0) et *assez rarement sur des versants (4, 5, 2 et 3) à pente faible à moyenne (< 20 %)*
- **Très variable** : formations à silex avec un plancher argileux peu perméable, limons des plateaux ; moins fréquent en Normandie armoricaine sur schistes ou grès.

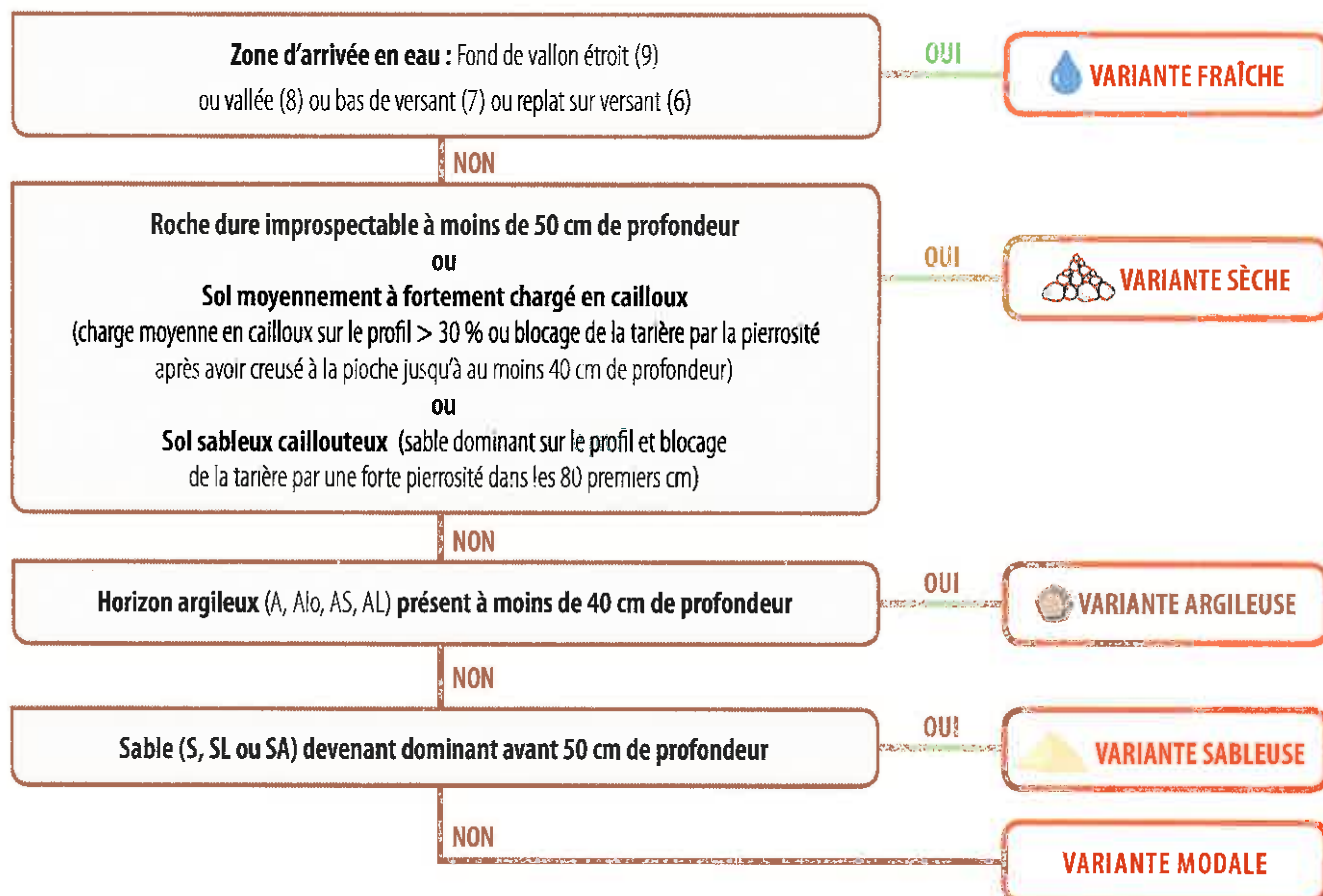


VARIANTE À HYDROMORPHIE DE PROFONDEUR

- Station ponctuelle, rare en Normandie sédimentaire, sauf dans le Pays d'Ouche et le Pays de Bray, plus fréquente en Normandie armoricaine.
- **Plateau** (0) et *assez rarement sur des versants (4, 5, 2 et 3) à pente faible à moyenne (< 20 %)*
- **Très variable** : formations à silex avec un plancher argileux peu perméable, limons des plateaux, altérites de schistes ou de grès peu filtrants.

Répartition des variantes (fréquences) :  Très fréquente  Fréquente  Assez fréquente  Peu fréquente  Rare  Non observée

► CLÉ DE RECONNAISSANCE DES VARIANTES :



► QUELQUES PLANTES INDICATRICES :



Ajonc d'Europe



Mélampyre des prés



Blechnum en épi

RÉPARTITION ET FRÉQUENCE DES VARIANTES :



VARIANTE FRAÎCHE

- Station linéaire, plus fréquente en Normandie armoricaine qu'en Normandie sédimentaire sauf pour le Pays de Bray et le Roumois (formations sableuses)
- **Bas de versant** (7) à pente généralement faible, *plus rarement dans les fonds de vallon étroit* (9), *vallées larges* (8) ou *les replats sur versants* (6)
- Colluvions diverses de matériaux acides (sables ou formations à silex ou altérites de grès ou schistes) ou *alluvions (alluvions anciennes de la Seine)*.



VARIANTE SÈCHE

- Station souvent étendue, fréquente sur les formations à silex ou les schistes ou grès affleurant sauf dans le Nord cotentin, Campagne de Normandie et Petit Caux, et Pays de Bray.
- **Plateau** (0), position de mi-versant (4, 5 et 3) à pente faible à forte ($> 20\%$) et *plus rarement en haut de versant* (2 et 1).
- Formations à silex, sables, alluvions anciennes de la Seine, grès ou schistes pauvres, *blocs de granite ou roches métamorphiques acides dures (cornéennes)*...



VARIANTE ARGILEUSE

- Station ponctuelle, sauf en Pays de Bray (argiles sédimentaires pauvres) et dans le Pays de Caux (rebord de plateau).
- **Plateau** (0) ou *plus rarement en haut de versant* (2) et en mi-versant (4, 5 et 3) à pente généralement faible à moyenne ($< 20\%$).
- Affleurement d'argiles à silex, argile sédimentaire pauvre (wealdien, formation de Lozère), *altérites de schiste ou de siltite*.



VARIANTE SABLEUSE

- Station rare et ponctuelle, sauf dans le Pays de Bray, Perche, Vexin normand, Pays des Yvelines et de Fontainebleau (affleurements de sables ou alluvions anciennes de la Seine).
- **Plateau** (0), position de mi-versant (4, 3, 5) ou *plus rarement en haut de versant* (2, 1) à pentes généralement faible à moyenne ($< 20\%$).
- Granites pauvres, grès, sables du Perche, sables de Lozère ou de Cuiise, formations résiduelles à silex, alluvions...



VARIANTE MODALE

- Station souvent étendue, fréquente en Normandie armoricaine avec des roches mères acides (grès, schistes pauvres) et moins fréquente en Normandie sédimentaire avec des roches mères plus riches.
- **Plateau** (0), position de mi-versant (4, 5 et 3) à pente généralement faible à moyenne ($< 20\%$) et *plus rarement en haut de versant* (2 et 1).
- Loess, limons épais, formations à silex à faible charge caillouteuse, *alluvions anciennes, grès et schistes, siltite, granodiorite pauvre*...

Répartition des variantes (fréquences) :  Très fréquente  Fréquente  Assez fréquente  Peu fréquente  Rare  Non observée

2.4 PROBLEMES PHYTOSANITAIRES

 Résineux : Les quelques Epicéas de Sitka présentent de la Phéole (pourriture cubique).

2.5 INFRASTRUCTURES / EQUIPEMENT

Se reporter à la carte des peuplements et la carte IGN.

- Voies publiques : NEANT
- Voies privées : le bois est doté d'un réseau de chemins sur sol naturel ou empierrés accessibles aux tracteurs et engins d'exploitation.
- Autres équipements :

Le Bois des Filles est équipé :

- ☐ D'un pavillon de chasse
- ☒ D'une place de dépôt : située chez le voisin Monsieur GUILBERT
- ☐ D'une route ou chemin accessible aux grumiers
- ☐ Limitation tonnage sur voie d'accès de la propriété

2.6 STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE GIBIER FAISANT L'OBJET D'UN PLAN DE CHASSE

Identification des espèces chassables présentes, nombre de bracelets accordés pour l'année et évolution souhaitée :

Espèces soumises à plan de chasse	Cheptel estimé	Nombre de bracelets accordés	Évolution souhaitée des prélèvements ↗ ou = ou ↘
Chevreuril	6	4	=
Sanglier	Aléatoire	4	=

Les résultats des plans de chasse sur les 3 dernières saisons :

Années	Chevreuil			Sanglier		
	Dem. (1)	Attrib.(2)	Réal. (3)	Dem.(1)	Attrib.(2)	Réal. (3)
/						
2019	4	4		4	4	
2018	2	2	0	3	3	3
2017	2	2	2	3	3	2

(1): = plan de tir demandé

(2) : = plan de tir attribué

(3) : = tirs réalisés

2.6.1 Nature et importance des dégâts dus aux gibiers

Abrouissement des semis faible.

Frottis sur les jeunes plants et baliveaux faible.

La principale espèce responsable de dégâts est le chevreuil qui a deux actions néfastes pour le sylviculteur :

🌿 L'abrouissement : c'est à dire la consommation de végétaux pour s'alimenter

🌿 Le frottis : c'est à dire le « débarrassage » des velours des bois en les frottant sur de jeunes tiges.

2.6.2 Dispositions à envisager pour réduire les dégâts dus aux gibiers

La première disposition à envisager pour réduire les dégâts dus au gibier, est d'obtenir une attribution en adéquation avec la capacité d'accueil du gibier que présente la propriété. Il est donc conseillé au propriétaire d'établir lui-même sa demande d'attribution, même lorsque la chasse est louée.

Le recours à des protections contre le gibier est **conseillé** :

- ✿ Pour les plantations : pour toutes les espèces plantées sauf le hêtre et l'épicéa de Sitka, si elles sont plantées dès le départ sur un sol enroncé et si la densité de chevreuils est raisonnable.
- ✿ Pour les régénérations naturelles : la protection n'est pas obligatoire sauf dans le cas particulier suivant : lorsque l'on détoure (on coupe des voisins gênants), les plus belles tiges d'un gaulis (ensemble dense de semis de la taille d'une gaule). Dans ce cas, il est obligatoire de protéger ces tiges car le chevreuil s'attaque toujours à ce que l'homme dégage un tant soit peu.

2.6.3 Evaluation de la surface des espaces ouverts (capacité d'accueil)

Les espaces ouverts sont ceux fréquentés par le gibier car ils constituent des zones de gagnage dans lesquelles la nourriture, formée de jeunes pousses de taillis (arbustives) et de ronces (herbacées), est abondante grâce à l'ouverture d'un peuplement (mise en lumière du sol).

La surface des espaces ouverts du Bois est de 0.96 ha soit 6 % de la surface totale du Bois. Ce qui confère à ce Bois une capacité d'accueil moyenne pour le gibier. Cette capacité d'accueil est augmentée par une lisière découpée. Durant la période du document de gestion la surface sensible aux gibiers sera augmentée de 4 ha par les coupes rases suivies des plantations et les régénérations naturelles ou encore des coupes d'ensemencement en futaies mixtes.

2.7 BREVE ANALYSE DES ENJEUX SOCIAUX

2.7.1 Chasse

L'exercice de la chasse est pratiqué dans ce Bois par le propriétaire.

3 PARCELLAIRE

Le Bois est divisé en 4 parcelles forestières s'appuyant sur les chemins et layons déjà existants.

La surface moyenne d'une parcelle est de **4ha**

Cf. carte du parcellaire forestier ci-après.

OBSERVATIONS :

 **Surface Totale du Bois : 16 ha 13a 09ca**

ANNEXE : LISTE DES PARCELLES FORESTIERES

Parcelle Forestière	Commune	Lieu dit	Surface (ha)	Type de peuplement	Essence principale	Essence secondaire
0 a	ST GEORGES SUR FONTAINE		0.0000	Terrain nu non boisable Zone à Vocation Cynégétique	Aucune	Aucune
1 a	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	2.0270	Plantation feuillue + de 10 ans	Hêtre	Erable sycomore
1 b	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.1674	Taillis exploitable	Noisetier	Bouleau verruqueux
1 c	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.7242	Plantation feuillue + de 10 ans	Aucune	Aucune
2 a	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	2.9186	Futaie mixte	Douglas	Epicea de sika
2 b	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	3.5697	Plantation résineuse + de 10 ans	Aucune	Aucune
2 c	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.2381	Futaie feuillue pauvre	Chêne	Hêtre
2 d	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.1498	Plantation feuillue + de 10 ans	Erable sycomore	Chêne
2 e	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.2817	Futaie feuillue riche	Hêtre	
3 a	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.8366			
3 b	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	5.0759	Plantation feuillue + de 10 ans	Chêne rouge d'Amérique	Aucune
3 c	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.9310	Taillis exploitable	Bouleau verruqueux	Aucune
3 d	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.0810	Plantation feuillue + de 10 ans	Chêne rouge d'Amérique	Hêtre
3 e	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.6684	Plantation feuillue + de 10 ans	Chêne rouge d'Amérique	Aucune
3 f	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.2915	Futaie feuillue pauvre	Merisier	Aucune
3 g	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.0645	Plantation feuillue + de 10 ans	Merisier	Aucune
4 a	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.5938	Taillis exploitable	Bouleau verruqueux	Aucune
4 b	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.1184			
4 c	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	2.7486	Mélange Futaie-taillis éparçes	Chêne	Hêtre
4 d	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	3.3293	Régénérat* naturelle feuillus + 12m	Frêne commun	Aucune
4 e	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.1420	Futaie mixte	Douglas	Epicea de sika
4 f	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.3175	Futaie résineuse pauvre	Chêne rouge d'Amérique	Aucune
4 g	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.5143	Plantation feuillue + de 10 ans	Douglas	Mélèze d'Europe
4 h	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.4983	Futaie résineuse riche	Frêne commun	Aucune
4 i	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.3855			
4 j	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	0.1010	Régénérat* naturelle feuillus + 12m		
4 k	ST GEORGES SUR FONTAINE	LE BOIS DES FILLES	5.2879			

Total propriété : 16.0310 ha

4 PEUPLEMENTS FORESTIERS

4.1 TRAITEMENT ANTERIEUR

- ✚ Coupe rase et reboisement de la parcelle 2b.
- ✚ Plantation de la parcelle 1c.
- ✚ Eclaircie de l'ensemble des parcelles résineuses et feuillues, mise à part la 2e.
- ✚ Coupe d'ensemencement en parcelle 2a.
- ✚ Entretien des plantations de plus de 10 ans.

4.2 TYPOLOGIE DES PEUPLEMENTS

4.2.1 Rappel des notions de base en matière de description des peuplements forestiers

En matière de Plan Simple de Gestion et dans le cadre des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS), les différents peuplements d'un Bois sont classés par origine, richesse et structure.

Description

régénération naturelle feuillue ou reboisement inf 10 m			
régénération naturelle feuillue ou reboisement sup 10 m			
régénération naturelle résineuse ou reboisement inf 10 m			
régénération naturelle résineuse ou reboisement sup 10 m			
futaie feuillue pauvre	$G \leq 10 \text{ m}^2$		
futaie feuillue moyennement riche	$10 < G \leq 15$		
futaie feuillue riche	$15 < G < 20$		
futaie feuillue très riche	$G \geq 20$		
futaie résineuse pauvre	$G \leq 10 \text{ m}^2$		
futaie résineuse moyennement riche	$10 < G \leq 20$		
futaie résineuse riche	$20 < G < 30$		
futaie résineuse très riche	$G \geq 30$		
jeune peupleraie (hauteur inf 15m)			
peupleraie adulte (hauteur sup 15m)			
mélange futaie - taillis pauvre	$G \leq 10 \text{ m}^2$	Avec taillis exploitable ou non exploitable	
mélange futaie - taillis moyennement riche	$10 < G \leq 15$		
mélange futaie - taillis riche	$15 < G < 20$		
mélange futaie - taillis très riche	$G \geq 20$		
futaie mixte			
futaie irrégulière			
taillis simple exploitable			
taillis simple non exploitable			
divers			
taillis exploitable diam sup à 15 cm			

La richesse

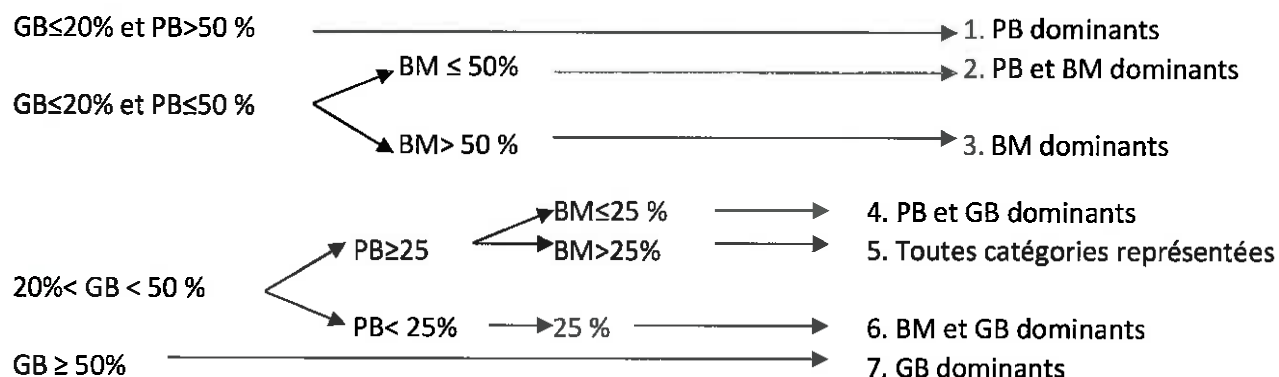
Elle s'estime par la surface terrière (=G). Celle-ci représente la somme des surfaces de chaque tronc à 1,30 m du sol et exprime l'état d'occupation de la parcelle. Elle s'exprime en m²/ha. Elle est représentée par classe et varie selon les essences, leur densité, leur stade de développement...

La structure

C'est l'architecture du peuplement. Elle est caractérisée par le pourcentage de tiges dans trois catégories : Petits Bois (PB), Bois Moyens (BM) et Gros Bois (GB).

C'est ainsi, qu'en fonction des proportions observées, on peut déterminer 7 grands types de peuplements.

Dénomination	Classe de diamètre
Semis	$\varnothing < 12,5 \text{ cm}$
Perchis	$12,5 \text{ cm} < \varnothing < 17,5 \text{ cm}$
Petit Bois	$17,5 \text{ cm} < \varnothing < 27,5 \text{ cm}$
Bois Moyen	$27,5 \text{ cm} < \varnothing < 47,5 \text{ cm}$
Gros Bois	47,5 cm et +



4.2.2 Application au bois

4.2.2.1 Futaie feuillue

Parcelles : 2c, 2e, 3e

Surface : 1.0509 ha

Parcelle	2c + 3e	2e	
Surface	0 ha 21 a 43 ca	0 ha 83 a 66 ca	
Dénomination	Pauvre	Riche	
ESSENCE OBJECTIF	Chêne	Chêne	
SURFACE TERRIERE	7	14	
ESSENCE SECONDAIRE	Hêtre	Hêtre	
SURFACE TERRIERE	2	8	

STRUCTURE % Parcelles 2c + 3e					
Essence	REPARTITION	Petit Bois (17.5 à 27.5cm)	Bois Moyen (27.5 à 47cm)	Gros Bois (47.5 à 67cm)	Très Gros Bois (>67.5 cm)
Chêne	80%	25%	52%	2%	1%
Hêtre	20%		8%	8%	4%
TOTAL	100%	25%	60%	10%	5%

Topographie : Plateau et faible pente
Ø moyen : 45cm
Hauteur totale moyenne : 25m
Hauteur de grume : 8m
Qualité actuelle : ☐ Bonne ☒ Moyenne ☐ Mauvaise
Etat sanitaire : ☐ Bon ☒ Moyen ☐ Mauvais
Vigueur : ☐ Bonne ☒ Moyenne ☐ Mauvaise
Sous étage : Noisetier
Végétation : Ronce et fougère
Interventions préconisées : Eclaircie légère.

STRUCTURE % Parcelles 2e					
Essence	REPARTITION	Petit Bois (17.5 à 27.5cm)	Bois Moyen (27.5 à 47cm)	Gros Bois (47.5 à 67cm)	Très Gros Bois (>67.5 cm)
Chêne	90%	25%	52%	12%	1%
Hêtre	10%			8%	2%
TOTAL	100%	25%	52%	20%	3%

Topographie : Faible pente
 Ø moyen : 40 à 60 cm
 Hauteur totale moyenne : 25m
 Hauteur de grume : 8 à 10 m
 Qualité actuelle : ☒ Bonne ☒ Moyenne ☐ Mauvaise
 Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
 Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise
 Sous étage : RAS
 Interventions préconisées : Eclaircie

4.2.2.2 Futaie résineuse

Parcelles : 4f, 4d

Surface : 0.8998 ha

Parcelle	4d	4f	
Surface	0 ha 51 a 43ca	0 ha 38a 55ca	
Dénomination	Pauvre	Riche	
ESSENCE OBJECTIF	Douglas et Mélèze	Douglas et Mélèze	
SURFACE TERRIERE	8m2	24m2	
ESSENCE SECONDAIRE	Epicéa de Sitka	Epicéa de Sitka	
SURFACE TERRIERE	1	4	

STRUCTURE % parcelle 4d et 4f					
Essence	REPARTITION	Petit Bois (17.5 à 27.5cm)	Bois Moyen (27.5 à 47cm)	Gros Bois (47.5 à 67cm)	Très Gros Bois (>67.5 cm)
Douglas	30%		10%	15%	5%
Mélèzes	50%	10%	30%	10%	
Epicéa Sitka	20%		5%	10%	5%
TOTAL	100%	10%	45%	35%	10%

Topographie	:	Plateau et faible pente
Age	:	70 à 90 ans
Ø moyen	:	45cm
Hauteur totale moyenne	:	30m
Hauteur de grume	:	15m
Etat sanitaire	:	☐ Bon ☒ Moyen ☒ Mauvais
Qualité actuelle	:	☒ Bonne ☒ Moyenne ☐ Mauvaise
Vigueur	:	☐ Bonne ☒ Moyenne ☐ Mauvaise
Végétation	:	Ronce et fougère
Observations	:	Epicéas de Sitka à récolter à cause de la Phléole
Interventions préconisées	:	Eclaircie douglas et mélèze + coupe rase des Sitkas.

4.2.2.3 Régénération naturelle

Parcelles concernées : 4b + 4g

Surface Totale : 0 ha 24a 30 ca

Essences	Pourcentage
Erable Sycomore	65%
Frêne Chalarosé	35%

Age : de 1 an à 8 ans

Topographie : Plateau et faible Pente

Hauteur Totale : de 50cm à 14m

Ecartement : 3m entre les tiges

Densité : 1111 tiges/ha

Stade (semis – fourré – gaulis – perchis) : Semis à fourré

Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais

Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise

Observations : Seuls les érables sycomore sont objectifs.

Interventions préconisées : Balivage + dépressage.

4.2.2.4 Régénération artificielle

Parcelles concernées : 1a, 1c, 2b, 2d, 3a, 3c, 3d, 3f et 4e

Surface Totale : 6 ha 25a 40 ca

Parcelle : 1c

Surface : 2 ha 02a 70ca

Année de plantation : 2015

Essences	Pourcentage
Châtaignier	80%
Noyer Hybride	20%

Topographie : Fond de vallon

Hauteur Totale : 1.5 à 2.5m

Densité : 1670 tiges/ha

Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais

Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise

Observations : Travaux d'entretien réalisés par le propriétaire

Interventions préconisées : Taille de formation puis élagage

Recours aux protections : Oui.

Parcelles : 1a, 2d

Surface : 2 ha 30a 87ca

Année de plantation : + de 10 ans

Essences	Pourcentage
Hêtre	60%
Erable Sycomore	40%

Topographie : Légère pente

Hauteur Totale : 8 à 14 m

Densité : 1400 tiges/ha

Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais

Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise

Observations : Travaux d'entretien réalisés par le propriétaire

Interventions préconisées : Eclaircie.

Parcelle : 2b

Surface : 0 ha 23a 81 ca

Année de plantation : 2018

Essences	Pourcentage
Mélèzes Hybrides	100%

Topographie : Plateau
Hauteur Totale : 1 à 2 m
Densité : 1670 tiges/ha
Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise
Observations : Travaux d'entretien réalisés par le propriétaire
Interventions préconisées : Dégagement

Parcelles : 3a, 3c, 3d, 3f et 4e

Surface : 2 ha 98a 30ca

Année de plantation : + 10 ans

Essence	Pourcentage	Parcelle
Chêne Rouge d'Amérique	100%	3a, 3d, 4e
Chêne Rouge /Hêtre	60%/40%	3c
Merisier	100%	3f

Topographie : Plateau et faible pente
Hauteur Totale : 8 à 14m
Densité : 1500 tiges/ha
Stade (semis – fourré – gaulis – perchis) : Gaulis
Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise
Observations : Travaux d'entretien réalisés par le propriétaire
Interventions préconisées : Eclaircie.

4.2.2.5 Futaie mixte

Parcelles concernées : 2a et 4c

Surface Totale : 3 ha 88a 72ca

ESSENCE OBJECTIF	Chêne		
SURFACE TERRIERE	6m2		
ESSENCE SECONDAIRE	Douglas		
SURFACE TERRIERE	8m2		

STRUCTURE %					
Essence	REPARTITION	Petit Bois (17.5 à 27.5cm)	Bois Moyen (27.5 à 47cm)	Gros Bois (47.5 à 67cm)	Très Gros Bois (>67.5 cm)
Chêne	45%		10%	25%	15%
Douglas	45%		5%	35%	5%
Silka	5%				5%
TOTAL	100%		15%	60%	25%

Pourcentage de présence de semis – fourré – gaulis et perchis : Non

Topographie : Faible pente
 Hauteur totale moyenne : 30m
 Hauteur de grume : 8 à 15m
 Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
 Qualité actuelle : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise
 Vigueur : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise
 Végétation : Un peu de ronce
 Observations : Légère régénération naturelle de Hêtre et Douglas
 Interventions préconisées : Coupe d'ensemencement.

4.2.2.6 Mélange futaie taillis

Parcelle concernée : 4a

Surface Totale : 3 ha 32a 93ca

RESERVES :

ESSENCE OBJECTIF	Chêne		
SURFACE TERRIERE	5m2		
ESSENCE SECONDAIRE	Hêtre		
SURFACE TERRIERE	2m2		

	Petit Bois (17.5 à 27.5cm)	Bois Moyen (27.5 à 47cm)	Gros Bois (47.5 à 67cm)	Très Gros Bois (>67.5 cm)
TOTAL %		10%	80%	10%

Topographie : Pente légère
Hauteur Totale Moyenne : 25m
Hauteur grume : 8m
Etat sanitaire : ☒ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais
Qualité actuelle : ☒ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise
Vigueur : ☐ Bonne ☒ Moyenne ☐ Mauvaise
Sous étage : RAS
Observations : Quelques têtes séchantes
Interventions préconisées : Coupe d'amélioration.

TAILLIS : ☒ Exploitable ☐ Non Exploitable

Essences : Charme et Bouleau
Volume /ha : 150st
Présence de baliveaux d'avenir : ☐ Oui ☒ Non
Aptitude à la conversion en futaie : ☐ Oui ☒ Non
Hauteur Totale Moyenne : 10 à 15 m
Diamètre Moyen : 15 à 30cm
Etat : ☐ Propre ☒ Sale
Vigueur : ☐ Bonne ☒ Moyenne ☐ Faible ☐ Nulle
Etat sanitaire : ☐ Bon ☒ Moyen ☐ Faible ☐ Nul
Observations : RAS
Interventions préconisées : Relevé de couvert pour l'installation de régénération naturelle.

4.2.2.7 Taillis Simple Exploitable

Parcelles concernées : 1b, 3b, 3g

Surface Totale : 0 ha 36a 68ca

Essences	:	Noisetier, Saule et Bouleau
Volume/ha	:	150 à 180 st
Age	:	Environ 20 ans
Hauteur Totale Moyenne	:	14 à 18 m
Diamètre Moyen	:	15 à 25cm
Présence de baliveaux d'avenir	:	☐ Oui ☒ Non
Aptitude à la conversion en futaie	:	☐ Oui ☒ Non
Etat	:	☐ Propre ☒ Sale
Vigueur	:	☐ Bonne ☒ Moyenne ☐ Faible ☐ Nulle
Etat sanitaire	:	☐ Bon ☒ Moyen ☐ Faible ☐ Nul
Interventions préconisées	:	Attente pour la 1b et la 3b et éclaircie pour la 3g.

4.2.3 Type de peuplement par parcelle

Tableau des types de peuplement par sous-parcelle.

Cf. annexe ci-après.

ANNEXE TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLE

Parcelle
Forestière

	Futaie feuillue pauvre	Futaie feuillue riche	Futaie mixte	Futaie résineuse pauvre	Futaie résineuse riche	Mélange Futaie-taillis épar ses	Plantation feuillue + de 10 ans	Plantation feuillue < 10 ans	Plantation feuillue > 10 ans	Plantation résineuse < 10 ans	Régénérat° naturelle feuillus < 12m	Régénérat° naturelle feuillus > 12m	Taillis exploitable	Terrain nu non boisable Zone à Vocation Cynégétique	Total
0 a															
1 a							2.0270								2.0270
1 b													0.1674		0.1674
1 c								0.7242							0.7242
2 a			3.5697												3.5697
2 b										0.2381					0.2381
2 c	0.1498														0.1498
2 d							0.2817								0.2817
2 e		0.8366													0.8366
3 a									0.9310						0.9310
3 b													0.0810		0.0810
3 c							0.6684								0.6684
3 d							0.2915								0.2915
3 e	0.0645														0.0645
3 f							0.5938								0.5938
3 g													0.1184		0.1184
4 a						3.3293									3.3293
4 b											0.1420				0.1420
4 c			0.3175												0.3175
4 d				0.5143											0.5143
4 e							0.4983								0.4983
4 f					0.3855										0.3855
4 g												0.1010			0.1010
Total	0.2143	0.8366	3.8872	0.5143	0.3855	3.3293	4.3607	0.7242	0.9310	0.2381	0.1420	0.1010	0.3668		16.0310

1.34 %	5.22 %	24.25 %	3.21 %	2.40 %	20.77 %	27.20 %	4.52 %	5.81 %	1.49 %	0.89 %	0.63 %	2.29 %	0.00 %	
--------	--------	---------	--------	--------	---------	---------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--

5 ORIENTATION DE LA FORÊT A LONG TERME

5.1 MOYENS DISPONIBLES – MAIN D'ŒUVRE ET CONTRAINTES

- Le propriétaire, par l'intermédiaire de la coopérative et par ses propres moyens, peut organiser la vente de bois de chauffage à façonner (taillis, têtes d'arbres). Son voisin Mr GUILBERT récupère environ 15 à 20 stères à un prix avantageux en échange du dépôt et de la sortie par son herbage.
 - Pour les autres interventions, il a recourt à des entreprises extérieures.
- NSF2a assure la maîtrise d'œuvre des travaux réalisés par ces différentes entreprises.

5.2 BREVE ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES

- La vente de bois de feu aux particuliers** : Il semble que le marché aux particuliers s'essouffle du fait du relatif radoucissement des hivers, du développement des poêles à granulés et aussi du vieillissement des affouagistes. La vente de bois de feu aux particuliers sera en priorité réservée aux houppliers issus des coupes de grumes et/ou des gros taillis de bois durs (charme, érable sycomore).
- Bois énergie** : Pour ne pas engorger le marché du bois de feu aux particuliers, le propriétaire peut envisager l'exploitation des éclaircies précoces, cloisonnements des jeunes peuplements en échec sylvicole, houppliers de peuplier en bois énergie.
- La vente des grumes** : La filière bois est en pleine évolution. En effet, du fait d'une économie mondialisée, les industries du bois travaillent en flux tendus afin d'éviter de supporter un stock qui coûte cher et qui n'est pas forcément conforme aux demandes des clients, lorsqu'ils sont obligés d'acheter des coupes en bloc et sur pied. Les propriétaires forestiers sont donc de plus en plus amenés à mettre leur bois à disposition pour pouvoir les proposer en marchés, abattus débardés et triés par qualité.

Dans le cas du Bois des filles, les enjeux en matière de ventes de grumes seront les suivants :

NATURE DES PRODUITS LIGNEUX	POSSIBILITES ACTUELLES d'ÉCOULEMENT					observations
	facile	difficile	local	régional	autres	
FEUILLUS						
BOIS d'ŒUVRE (tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie)	☒	☐	☐	☒	☒	
BOIS d'INDUSTRIE	☒	☐	☐	☒	☒	
BOIS de CHAUFFAGE	☒	☐	☒	☐	☐	
AUTRES	☐	☐	☐	☐	☐	
RESINEUX						
BOIS D'ŒUVRE	☒	☐	☐	☒	☒	
BOIS D'INDUSTRIE	☒	☐	☐	☒	☒	
AUTRES	☐	☐	☐	☐	☐	

5.3 OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE PENDANT LA DUREE DU PSG

L'objectif principal, comme pour les précédents PSG, est la production de bois d'œuvre de qualité ; l'objectif secondaire étant la chasse.

Pendant la durée du PSG, le propriétaire se propose (*sauf chute des cours ou autre problème conjoncturel*) de réaliser :

-  Coupe rase et plantation sur 0 ha.
-  Coupe de régénération naturelle sur 7 ha.

Le propriétaire s'engage à planter et favoriser les essences indiquées dans l'Unité Stationnelle (US) sur les zones identifiées et qui est fournie dans ce document de gestion (*page 6*). Les dispositifs et essences seront également définis par un projet préalable à la plantation avec le gestionnaire.

La surface théorique à régénérer dans le Bois est de 5 ha.

5.4 DIRECTIVES DE GESTION

Les coupes peuvent être avancées ou retardées de 4 ans.

Dans un souci de lisibilité, n'est indiquée que la 1ère année de la période d'entretien de la plantation.

Le rythme des dégagements et tailles de formation, sera adapté à la situation particulière de chaque reboisement.

Diamètres d'exploitabilité des essences rencontrées :

 Chêne	Ø	80 cm et +
 Hêtre	Ø	80 cm et +
 Châtaignier	Ø	50 cm et +
 Merisier	Ø	70 cm et +
 Résineux	Ø	50 cm et +

Equilibre de la Forêt

La forêt est équilibrée au niveau des différentes classes d'âges.

Surface régénérée durant le PSG : 7ha

Pourcentage de renouvellement : 40%

6 PROGRAMME DE GESTION

6.1 INDICATIONS DE GESTION POUR LA DUREE DU PLAN SIMPLE DE GESTION

Sur les emplacements indiqués par la carte des interventions, le propriétaire envisage :

6.1.1 Coupe de balivage du taillis

Type de coupe	Balivage du taillis
Parcelles concernées	4b et 4g
Rotation	10 ans
Intensité de prélèvement	20-30 %
Assiette	0.24 ha

Cette opération consiste à :

- ✿ Désigner à la peinture les baliveaux d'essences nobles : érable sycomore, merisier, hêtre, chêne et châtaignier.
- ✿ Sélectionner les tiges de bourrage : charme, bouleau, tilleul.

L'ensemble doit comporter au minimum 400 sujets/ha.

Prévoir, en outre, des cloisonnements de 4-5 m de large tous les 20-30 m d'axe en axe pour débusquer facilement les produits d'exploitation.

Couper ensuite le taillis en veillant que l'exploitation n'abîme pas les baliveaux.

Interdire le brûlage des branches (risque de brûlures sur les baliveaux).

- ✿ Les tiges conservées, qui sont les meilleures du taillis, seront, plus tard en se développant, génératrices d'un excellent rendement en bois de feu et d'industrie (voire en petites grumes.) Dans ces conditions, la recette à venir de ces produits pourrait, plus tard, autofinancer une plantation.
- ✿ La possibilité est laissée à ces parcelles de bénéficier, plus tard, des progrès techniques des plantations qui actuellement sont encore trop coûteux et pas assez fiables.
- ✿ Dans l'immédiat, la récolte du taillis mûr dégagera des recettes qui contribueront à financer les plantations prévues au cours du présent P.S.G.

Pour réaliser la coupe de balivage :

Désigner au préalable, à la peinture, les tiges à conserver (rares baliveaux + brins de bourrage) en densité la plus élevée possible, au minimum 400 tiges/ha.

Couper ensuite le taillis en veillant que l'exploitation n'abîme pas les baliveaux.

Interdire le brûlage des branches (risque de brûlures sur les baliveaux).

Cloisonnement :

Il est vivement conseillé de réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 20 à 30 mètres afin de minimiser les dégâts aux arbres et au sol, lors des interventions successives décrites ci-dessus.

Pour une gestion durable, il est souhaitable de :

- ✿ Ne pas trop laisser vieillir les taillis ; la vigueur des rejets décroît avec l'âge.
- ✿ Penser à renouveler les souches par régénération naturelle ou plantation ; après 4 ou 5 rotations de taillis, les souches sont épuisées.
- ✿ Veiller dans la mesure du possible à ce que la densité de cervidés soit supportable lors de la coupe rase car ils sont très friands des rejets de taillis ; sinon il faut en grillager, ce qui représente un surcoût important.
- ✿ Préférer des coupes rases disséminées sur de petites surfaces (moins de 4 ha) plutôt qu'une seule concentrée sur une grande surface.

6.1.2 Coupe d'éclaircie

Type de coupe	Eclaircie
Parcelles concernées	1a, 2c, 2d, 2e, 3a, 3c, 3d, 3e, 3f, 3g, 4e, 4d et 4f
Rotation	8 ans
Intensité de prélèvement	15-25 %
Assiette	7.5 ha

Généralement réalisée dans les peuplements à Petit Bois et Bois Moyen.

But et conditions de réalisation :

La coupe d'éclaircie a pour but de donner davantage d'espace vital aux arbres trop serrés en vue de favoriser un regain de croissance. Elle doit être pratiquée dans un souci de :

- ✳ **Dosage correct** : la coupe doit être légère et n'enlever qu'à titre indicatif 15-25 % des arbres existants avant coupe.
- ✳ **Sélection** : on enlèvera des sujets de qualité secondaire gênant les meilleurs, soit environ 15 à 25 % des tiges.
- ✳ **Répartition** : On désignera les arbres à couper de manière homogène. Après l'exploitation, on doit constater un allègement général du couvert et non l'alternance de trouées avec des zones denses.

IMPORTANT : une éclaircie, c'est aussi une récolte de produit intermédiaire (40 à 50 % du volume total produit dans la vie du peuplement). Elle ne réduit pas le volume total produit mais augmente l'accroissement annuel. Elle s'effectue au profit des arbres d'avenir qui seront plus gros.

Eclaircie systématique

Les individus sont retirés de façon systématique selon un critère prédéfini. Par exemple, on coupera automatiquement 1 ligne sur 4. Cette pratique est courante en première éclaircie résineuse. Dans le peuplement restant, on effectuera un léger prélèvement sélectif (1 pied sur 5, environ 20 % **Fin de formule inattendue**). On enlèvera des sujets de qualité secondaire gênant les meilleurs.

Eclaircie sélective

On parle d'éclaircie sélective quand on a pour chaque individu, le choix de l'enlever ou non, selon sa qualité, son rang social ou un autre critère. C'est le mode d'éclaircie le plus fréquent.

Eclaircie selon la technique de "l'arbre de place"

Les modalités en sont les suivantes :

Comme souvent, une opération difficile (marquage direct) peut être décomposée en deux opérations successives faciles (repérer les sujets de qualité que l'on veut particulièrement soigner, puis ôter presque automatiquement ceux qui les gênent).

C'est l'éclaircie selon la technique des "arbres de place".

On appellera "arbres de place", les sujets qui constitueront plus tard le peuplement définitif après les coupes d'éclaircie successives. On estime que 100 à 150 tiges d'arbres mûrs à l'hectare seront suffisantes pour occuper l'espace vital.

Désigner à la peinture les arbres de place, soit 100 à 150 tiges hectare pour les feuillus tous les 8-10 m. Le choix de ces sujets doit réaliser un compromis entre leur bel aspect et leur bonne répartition sur la surface. Marquer à la peinture les sujets à prélever, c'est à dire *uniquement* ceux qui gênent les arbres de place au niveau de leurs houppiers. Prélever en moyenne 1 sujet par arbre de place c'est à dire : 1, parfois 2, parfois rien en cas de non gêne.

Les arbres de place débarrassés de leur voisin gênant réagissent favorablement par un regain de croissance. De plus, ils conservent la protection (contre les vents) du bourrage, c'est à dire des sujets qui n'ont reçu aucune marque.

Observation : L'avantage de cette technique : l'éclaircie est très performante car elle est entièrement dirigée en faveur des meilleurs arbres : les arbres de place.

Cloisonnement :

Il est vivement conseillé de réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 20 à 30 mètres afin de minimiser les dégâts aux arbres et au sol lors, des interventions successives décrites ci-dessus.

Pour une gestion durable :

- ✿ Effectuer la coupe d'éclaircie d'un jeune peuplement en temps utile, ne pas prendre de retard.
- ✿ La croissance en hauteur continue alors que la croissance en diamètre commence. Les tiges deviennent filiformes et leur résistance aux vents s'amoindrit.
- ✿ Il y a aussi une perte de qualité du bois : cernes d'accroissement irréguliers.
- ✿ Favoriser le mélange d'essences dans la futaie.
- ✿ Maintenir le sous étage pour diversifier les essences et préserver la qualité du bois des arbres de la futaie, le maintien d'un sous étage feuillu dans le peuplement résineux est important pour améliorer le fonctionnement du sol.
- ✿ Réaliser des éclaircies fortes, à temps, pour obtenir des peuplements résineux plus stables et plus riches en diversité.
- ✿ Ne pas prendre de retard pour récolter les peuplements mûrs. A ce retard, le propriétaire oppose souvent l'attente que les cours des bois soient à leur maximum : c'est un mauvais calcul ! Car un arbre une fois mûr, se dégrade rapidement et perd en qualité (le hêtre attrape le cœur rouge, le frêne le cœur gris, le merisier se tare au pied puis la pourriture remonte à l'intérieur du corps et le châtaignier se roule). La bonne solution est de vendre les arbres dès qu'ils sont mûrs et dès que les cours sont corrects, sans plus. En effet à quoi servirait-il d'attendre une hypothétique remontée des cours de 20 % par exemple si c'est pour vendre des arbres décotés de 40 % à cause de défauts liés à leur vieillissement.

6.1.3 Coupe d'amélioration

Peuplement très mûr, en attente de renouvellement.

Type de coupe	Coupe d'amélioration
Parcelle concernée	4a
Rotation	8 ans
Intensité de prélèvement	15 %
Assiette	3.33 ha

Généralement utilisée dans les peuplements à Bois Moyen et Gros Bois.

La coupe d'amélioration a pour but d'éclaircir le peuplement au profit des arbres les mieux conformés. Ce type de coupe donne davantage d'espace vital aux arbres trop serrés, en vue de favoriser un regain de croissance.

Ce type d'opération permet également d'améliorer et d'éclaircir, petit à petit, les plus vieux peuplements encore en phase de capitalisation, sans engager le processus de renouvellement.

Le marquage doit être léger (prélèvement de 15 à 20 % du volume sur pied) et régulier, sans créer de trouées importantes (ce qui favoriserait l'apparition de la végétation concurrente) en travaillant au profit des plus beaux sujets selon une rotation de coupe de 7 ans.

L'opération consiste donc à repérer les plus beaux arbres et de marquer en abandon, le ou les sujet(s) le(s) plus gênant(s) autour de ceux-ci.

Cloisonnement :

Il est vivement conseillé de réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 20 à 30 mètres afin de minimiser les dégâts aux arbres et au sol, lors des interventions successives décrites ci-dessus.

6.1.4 Coupe de régénération naturelle ou d'ensemencement

Type de coupe	Régénération naturelle
Parcelles concernées	2a et 4c
Rotation	4 à 8 ans
Intensité de prélèvement	40 %
Assiette	3.88 ha

Elle vise à obtenir un ensemencement par les arbres en place, tant feuillus que résineux. Certaines essences (chêne, hêtre, châtaignier, érable, pin sylvestre et douglas) peuvent s'y prêter. Les coupes progressives de régénération enlèvent le peuplement adulte en deux ou trois passages, après coupe rase du taillis une fois le semis installé, en général sur moins de 10 ans.

Voici les trois coupes progressives :

- ✿ **Coupe d'ensemencement** : il s'agit de donner au sol suffisamment de lumière pour faire germer les graines et développer les semis, mais pas trop pour éviter une exubérance de végétaux au sol. En effet, ceux-ci pourraient étouffer les semis.
- ✿ **Coupe secondaire** : lorsque les tâches de semis apparaissent, 3 à 6 années après la coupe d'ensemencement, pratiquer une coupe secondaire. Celle-ci enlève les arbres situés au-dessus et à côté de ces tâches. Ainsi, le développement des semis existants est favorisé et d'autres semis apparaissent plus loin.
- ✿ **Coupe définitive** : 6 à 12 années maximum après la coupe d'ensemencement, la coupe définitive enlève tous les arbres quel que soit la couverture de la régénération.

Après, que faire dans la régénération naturelle ?

- ✿ Eventuellement des enrichissements en complément dans les zones dépourvues de semis, dans les trouées de plus de 30 ares.

Après l'ouverture des cloisonnements, faire le point :

Si la couverture de la régénération est continue, prévoir un ou plusieurs dégagements pour lutter contre la concurrence des rejets de taillis. Ces dégagements peuvent devenir des dépressages lorsque les semis sont en surnombre et qu'il faille opérer une sélection parmi eux.

Si la couverture de la régénération est discontinue (cas le plus fréquent), effectuer des plantations en complément dans les zones dépourvues de semis avec de grands plants de 1,25 m - 1,50 m de haut installés à 5 m x 5 m par exemple et protégés du gibier à l'aide de manchons.

Dégager ensuite non seulement ces plants, mais aussi les semis naturels.

Enfin, si la couverture de la régénération est nulle, réaliser une plantation en plein et l'entretenir, dans les trouées de plus de 30 à 50 ares.

Ces petites plantations seront traitées comme des plantations en plein, à savoir :

- ✿ Munir les sujets de manchons protecteurs contre le gibier ;
- ✿ Aligner les plants (ainsi, plus tard dans la végétation repoussante, si on retrouve les deux premiers, on trouvera les suivants) ;
- ✿ Effectuer les regarnis pour remplacer les sujets morts ;
- ✿ Pratiquer les dégagements pour éviter que la végétation concurrente n'étouffe les plants ;
- ✿ Faire les tailles de formation pour corriger les anomalies de croissance (fourches, ...)

Un dégagement sera aussi pratiqué dans les semis, peu de temps après la coupe définitive, pour ôter les espèces viles et étouffantes : cépées de noisetier, de saule Marsault et tiges de tremble.

Cloisonnement :

Il est vivement conseillé de réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 20 à 30 mètres afin de minimiser les dégâts aux arbres et au sol, lors des interventions successives décrites ci-dessus.

Parcelles concernées : 1c, 2b

Note : n = année de plantation, $+1$ = 1 an après la plantation)

Les regarnis ($n+1$)

Il s'agit de remplacer les sujets morts par une essence différente que celle qui est majoritaire dans la zone de renouvellement, ou de planter la même essence avec un plant plus âgé afin qu'il n'ait pas de retard de croissance.

Le dégagement et dépressage ($n+2$, $n+4$, $n+6$, $n+8$, $n+10$)

Il s'agit d'un travail d'amélioration qui consiste à réduire la concurrence herbacée, semi-ligneuse et ligneuse vis à vis des jeunes plants ou semis. Il faut donc gérer la végétation grimpante et les feuillus à croissance rapide. Le dégagement s'effectue sur les peuplements qui sont en phase d'éducation collective. Dans une régénération naturelle, la forte densité de semis ne facilite pas le travail des ouvriers. Il est conseillé d'ouvrir des petits couloirs de 2 m de large tous les 10 m (cloisonnement sylvicole) pour mieux circuler et travailler sur une surface réduite. Ensuite, vient le dépressage qui intervient lorsque la concurrence est effective entre les tiges lignifiées (concurrence interspécifique) au stade gaulis. Le but de cette opération est une pré-désignation afin que les tiges sélectionnées trouvent leur espace vital.

- Une méthode classique consiste à passer le tracteur-gyrobroyeur entre toutes les lignes sans trop les approcher (rester à plus de 0,50 m de chaque ligne). Ainsi, la ligne de plants se trouve dans "un andain broussaillieux" de 1 m de large environ. Cet andain protège, gaine le plant et le force à pousser en hauteur. Une autre technique qui permet de maîtriser sans éliminer totalement la végétation adventice, est de gyrobroyer un interligne sur deux tous les ans, en changeant d'interligne à chaque fois. Ainsi, la végétation située entre les lignes n'excède jamais 2 ans.
- Effectuer, sur la ligne, un dégagement manuel "en cheminée" autour de chaque plant. Il faut, en effet, ôter les tiges et uniquement celles-là, qui gênent le plant au niveau de sa tête.

La taille de formation ($n+2$, $n+4$, $n+6$)

Il s'agit d'une taille progressive et réfléchie des fourches et grosses branches qui permet de former un arbre avec un tronc droit et élancé.

La taille de formation s'effectue sur des tiges qui sont en phase d'éducation individuelle.

L'élagage ($n+4$, $n+6$, $n+8$, $n+10$, $n+12$)

C'est l'opération qui consiste à supprimer progressivement toutes les branches basses pour obtenir un tronc propre. L'élagage est complémentaire à la taille de formation.

Il s'effectue progressivement une fois que l'arbre est assez fort et il ne doit jamais dépasser plus du tiers de la hauteur totale de l'arbre (par exemple : élaguer à 2 m un arbre de 6 m de haut).

Il est inutile d'élaguer à plus de 6 m de haut : la majeure partie de la valeur de l'arbre est concentrée sur les 6 premiers mètres. Si l'élagage est effectué en même temps que la taille de formation, veiller toujours à ne pas supprimer plus du tiers du volume des branches.

La pré-désignation et désignation ($n+12$, $n+15$, $n+20$)

La pré-désignation consiste à faire une sélection (ceinturage à la peinture) des meilleures tiges à raison de 150-200/ha. Ainsi, la dernière taille de formation qui est coûteuse, car elle intervient sur une hauteur pouvant aller jusqu'à 6 m, n'est pas appliquée sur tous les sujets mais uniquement sur les plus beaux d'où efficacité et économie.

- Vers l'âge de 18-22 ans de plantation : désignation des arbres de place, élagage et éclaircie à leur profit.

La désignation des arbres de place est "une super sélection" dans la sélection de pré-désignation. Elle consiste à désigner (ceinturage à la peinture) les meilleures tiges qui constitueront, plus tard, le peuplement final, à raison de 80-120/ha.

Ainsi, le dernier entretien coûteux mais hautement valorisant qui est l'élagage des arbres à 6 m, pour ainsi former un tronc net de défauts, sera appliqué uniquement sur le nombre nécessaire mais suffisant d'arbres d'élite.

En outre, la désignation des arbres de place permet d'effectuer l'éclaircie en faveur de ces arbres uniquement : on enlèvera, un, deux, (ou rien en cas de non gêne) sujet(s) voisin(s) gênant chaque arbre de place.

Parcelles concernées : 4b et 4g.

Les cloisonnements (n+3)

Il est vivement conseillé de réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 20 à 30 mètres afin de minimiser les dégâts aux arbres et au sol, lors des interventions successives décrites ci-dessus.

Les Enrichissements (n+3)

Il s'agit d'enrichir les trouées de plus de 30 ares dépourvus de semis d'essences nobles (chêne, hêtre, etc.) avec un plant plus âgé afin qu'il n'ait pas de retard de croissance. Il est important de planter des essences bien adaptées à la station¹.

La densité de plantation peut être choisie dans la fourchette de 400/ha (5 x 5 m) à 1111/ha (3 x 3 m), sachant :

- ✿ Qu'une faible densité est économique mais n'offre, plus tard, que peu de possibilités de sélection (éclaircies) pour former un peuplement de qualité. Ce peu de possibilités doit être compensé par une qualité **sans faille** à tous les niveaux : du plant, de son acheminement, de la plantation, de la protection contre le gibier, des regarnis, des dégagements, des tailles de formation.
- ✿ Qu'une forte densité est coûteuse mais peut supporter (sans exagérer toutefois) quelques manquements sur la qualité citée plus haut et permet, à l'avenir, d'avoir des possibilités de sélection importantes pour former un peuplement de qualité.

Les sujets seront protégés du gibier à l'aide de manchons individuels et efficaces.

Les années suivantes, il sera primordial de réaliser des entretiens dans la plantation (*cf. entretien des plantations*).

Le dégagement et dépressage (n+3, n+5, n+8, n+10)

Il s'agit d'un travail d'amélioration qui consiste à réduire la concurrence herbacée, semi-ligneuse et ligneuse vis à vis des jeunes plants ou semis. Il faut donc gérer la végétation grimpante et les feuillus à croissance rapide. Le dégagement s'effectue sur les peuplements qui sont en phase d'éducation collective. Dans une régénération naturelle, la forte densité de semis ne facilite pas le travail des ouvriers. Il est conseillé d'ouvrir des petits couloirs de 2 m de large tous les 10 m (cloisonnement sylvicole) pour mieux circuler et travailler sur une surface réduite. Ensuite, vient le dépressage qui intervient lorsque la concurrence est effective entre les tiges lignifiées (concurrence interspécifique) au stade gaulis. Le but de cette opération est une pré-désignation afin que les tiges sélectionnées trouvent leur espace vital.

- ✿ Une méthode classique consiste à passer le tracteur-gyrobroyeur entre toutes les lignes sans trop les approcher (rester à plus de 0,50 m de chaque ligne). Ainsi, la ligne de plants se trouve dans "un andain broussaillieux" de 1 m de large environ. Cet andain protège, gaine le plant et le force à pousser en hauteur. Une autre technique qui permet de maîtriser sans éliminer totalement la végétation adventice, est de gyrobroyer un interligne sur deux tous les ans, en changeant d'interligne à chaque fois. Ainsi, la végétation située entre les lignes n'excède jamais 2 ans.
- ✿ Effectuer, sur la ligne, un dégagement manuel "en cheminée" autour de chaque plant. Il faut, en effet, ôter les tiges qui gênent le plant au niveau de sa tête, mais uniquement celles-ci.

La taille de formation éventuelle sur les enrichissements (n+2, n+4, n+6)

Il s'agit d'une taille progressive et réfléchie des fourches et grosses branches qui permet de former un arbre avec un tronc droit et élancé.

La taille de formation s'effectue sur des tiges qui sont en phase d'éducation individuelle.

L'élagage éventuel sur les enrichissements (n+4, n+6, n+8)

C'est l'opération qui consiste à supprimer progressivement toutes les branches basses pour obtenir un tronc propre. L'élagage est complémentaire à la taille de formation.

Il s'effectue progressivement une fois que l'arbre est assez fort et il ne doit jamais dépasser plus du tiers de la hauteur totale de l'arbre (par exemple : élaguer à 2 m un arbre de 6 m de haut).

Il est inutile d'élaguer à plus de 6 m de haut : la majeure partie de la valeur de l'arbre est concentrée sur les 6 premiers mètres. Si l'élagage est effectué en même temps que la taille de formation, veiller toujours à ne pas supprimer plus du tiers du volume des branches.

¹ Voir 5.1. Aptitudes du bois

La pré-désignation et désignation (n+12, n+15, n+20)

La pré-désignation consiste à faire une sélection (ceinturage à la peinture) des meilleures tiges à raison de 150-200/ha. Ainsi, la dernière taille de formation qui est coûteuse car elle intervient sur une hauteur pouvant aller jusqu'à 6 m, est à appliquer uniquement sur les plus beaux sujets pour une plus grande efficacité et économie.

🌳 Vers l'âge de 18-22 ans de plantation : désignation des arbres de place, élagage et éclaircie à leur profit.

La désignation des arbres de place est "une super sélection" dans la sélection de pré-désignation. Elle consiste à désigner (ceinturage à la peinture) les meilleures tiges qui constitueront, plus tard, le peuplement final, à raison de 80-120/ha.

Ainsi, le dernier entretien coûteux mais hautement valorisant qui est l'élagage des arbres à 6 m, pour ainsi former un tronc net de défauts, sera appliqué uniquement sur le nombre nécessaire mais suffisant d'arbres d'élite.

En outre, la désignation des arbres de place permet d'effectuer l'éclaircie en faveur de ces arbres uniquement : on enlèvera, un, deux, (ou rien en cas de non gêne) sujet(s) voisin(s) gênant chaque arbre de place.

Parcelles concernées : 4b et 4g.

6.1.7 Parcelles en attente

Parcelles concernées	1b et 3b
Surface	0.24 ha

Du fait de la pauvreté de ces peuplements et/ou d'une exploitation récente, ces parcelles seront classées en attente sur la durée du Plan de Gestion afin de laisser le peuplement se développer.

La parcelle 1b ne sera pas reboisée du fait de la plantation en 1c, elle sert de zone de gagnage pour le gibier.

6.2 TABLEAU DES INTERVENTIONS

Cf. annexe ci-après.

ANNEXE 1 : Programme DGD

		2nde Eclaircie Sélective	Balivage	Coupe d'amélioration	Coupe de régénération	Dégagement	Eclaircie sélective	Elagage à grande hauteur	Elagage d'arbres d'avenir	Elagage de pénétration	Taille de formation
2019	1 a						2.0270				
	1 c										
	2 b					0.2381					0.7242
2020	2 b					0.2381					
	2 c						0.1498				
	2 d						0.2817				
	2 e						0.8366				
	4 b		0.1420								
	4 d						0.5143				
	4 f						0.3855				
	4 g		0.1010								
	4 g										
2021	1 c										
	3 a						0.9310				0.7242
	3 c						0.6684				
	3 d						0.2915				
	3 e						0.0645				
2022	4 e						0.4983				
	3 f						0.5938				
	3 g						0.1184				
	4 a			3.3293							
2024	2 b										
	4 b						0.1420			0.2381	
	4 g						0.1010				
2025	1 c										
2026	2 a				3.5697				0.7242		
	4 c				0.3175						
	4 d						0.5143				
	4 f						0.3855				
2027	1 a	2.0270									
2028	2 c						0.1498				
	2 d						0.2817				
	2 e						0.8366				
2029	3 a						0.9310				
	3 c						0.6684				
	3 d						0.2915				
	3 e						0.0645				
Total	4 e						0.4983				
		2.03	0.24	3.33	3.89	0.48	11.98	0.24	0.72	0.24	1.45
		7.61 %	0.91 %	12.50 %	14.60 %	1.79 %	45.00 %	0.91 %	2.72 %	0.89 %	5.44 %

SOMMIER DU BOIS

[illegible]

6.4 PARCELLES CADASTRALES ET CORRESPONDANCE PARCELLAIRE CADASTRAL / FORESTIER

6.4.1 Tableau des parcelles cadastrales

Cf. annexe ci-après.

6.4.2 Tableau de correspondance parcellaire cadastral/ forestier

Cf. annexe ci-après.

ANNEXE : LISTE DES PARCELLES CADASTRALES

Commune	Parcelle Cadastreale	Lieu-dit	Surface (ha)	Nature de culture	Classe fiscale
---------	----------------------	----------	-----------------	----------------------	-------------------

Commune de : ST GEORGES SUR FONTAINE

ST GEORGES SUR FONTAINE

A 154

LE BOIS DES FILLES

16.0310

Inc

Total commune ST GEORGES SUR FONTAINE :

16.0310

Total Propriété Le Bois des Filles :

16.0310

ANNEXE : CORRESPONDANCE PARCELLAIRE FORESTIER / CADASTRAL

Commune - lieu dit	Section	Réf. Cadast	Surface (ha cadastral)
Parcelle Forestière n° : 1			
ST GEORGES SUR FONTAINE - LE BOIS DES FILLES	A	154	2.9186
	Total parcelle forestière 1 :		2.9186 Ha
Parcelle Forestière n° : 2			
ST GEORGES SUR FONTAINE - LE BOIS DES FILLES	A	154	5.0759
	Total parcelle forestière 2 :		5.0759 Ha
Parcelle Forestière n° : 3			
ST GEORGES SUR FONTAINE - LE BOIS DES FILLES	A	154	2.7486
	Total parcelle forestière 3 :		2.7486 Ha
Parcelle Forestière n° : 4			
ST GEORGES SUR FONTAINE - LE BOIS DES FILLES	A	154	5.2879
	Total parcelle forestière 4 :		5.2879 Ha
Total propriété : 16.0310 Ha			

7 CARTOGRAPHIE & LEXIQUE FORESTIER

7.1 PLAN DE LOCALISATION AVEC ACCES

7.2 CARTE DU PARCELLAIRE

7.3 CARTE DES PEUPEMENTS

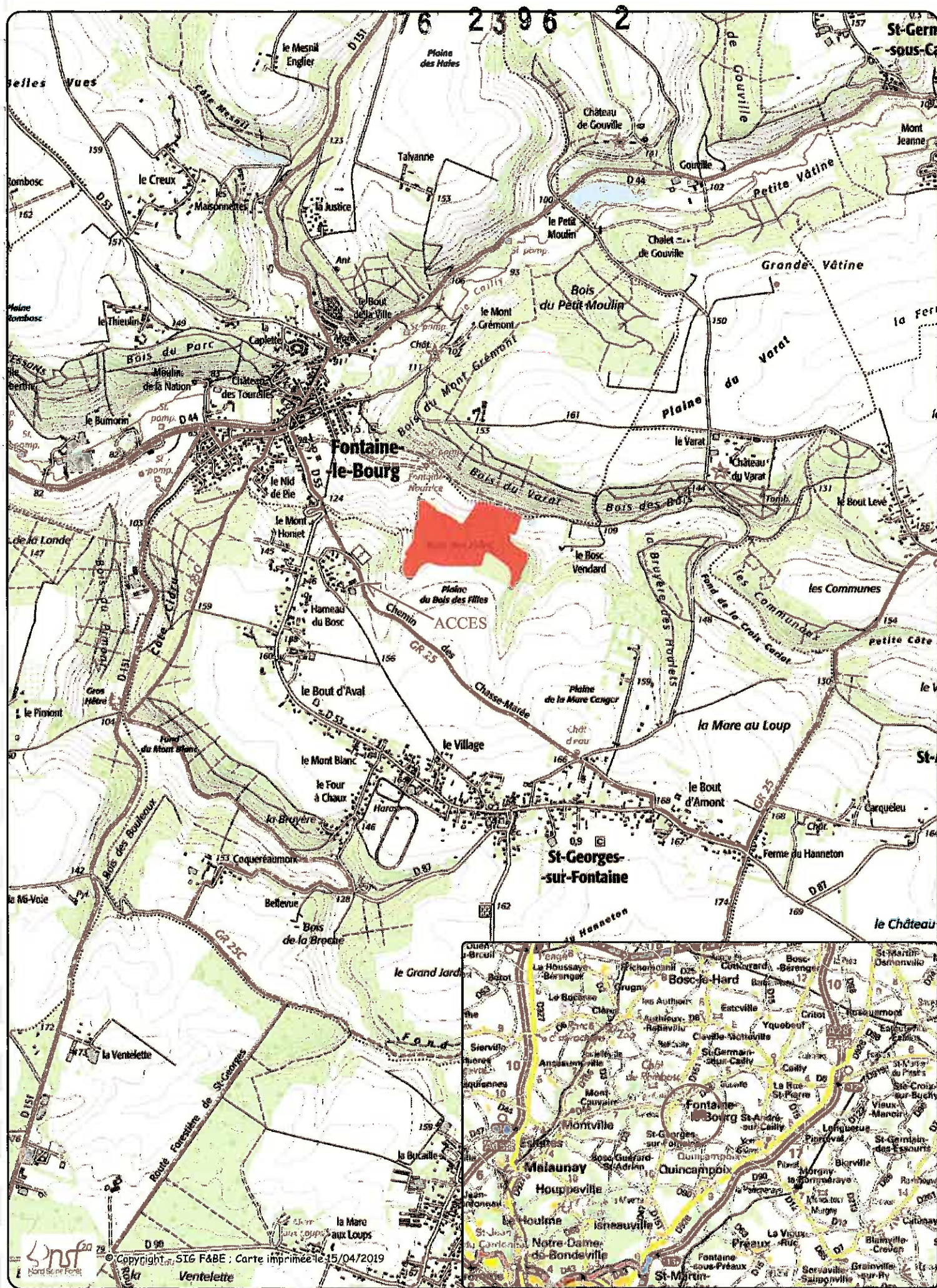
7.4 CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

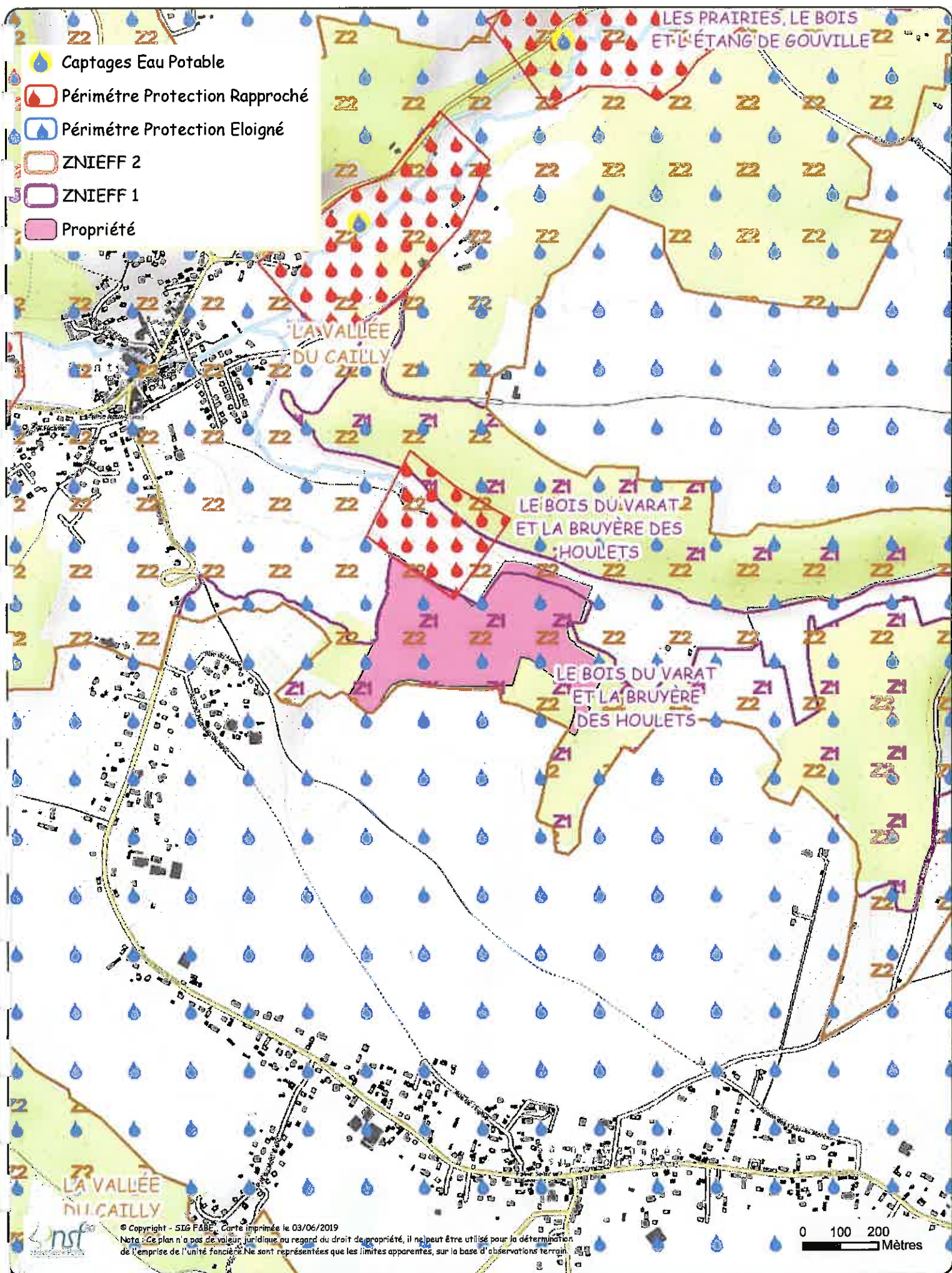
7.5 CARTE DES COUPES ET TRAVAUX

7.6 PHOTO AERIENNE RECENTE



Lexique forestier







Propriété de M Offroy Robert
Bois des Filles
Contenance 16ha 03a 10ca

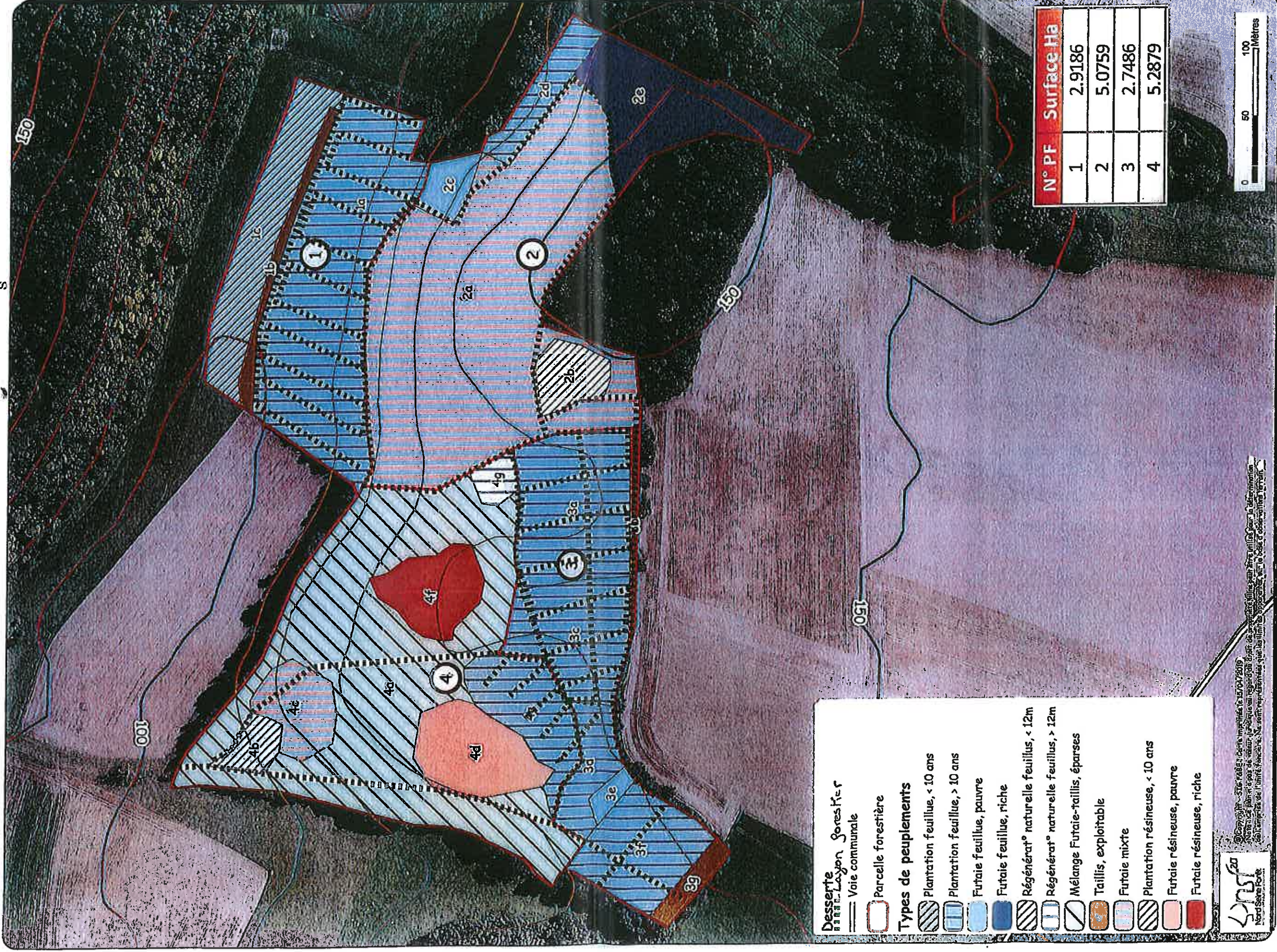
76 2396 2

Carte des peuplements

Commune de
Saint-Georges-sur-Fontaine (76)



1:2 500



Desserte
Nord-Sud
Voie communale

Parcelle forestière

Types de peuplements

Plantation feuillue, < 10 ans

Plantation feuillue, > 10 ans

Futaie feuillue, pauvre

Futaie feuillue, riche

Régénérat° naturelle feuillus, < 12m

Régénérat° naturelle feuillus, > 12m

Mélange Futaie-taillis, éparées

Taillis, exploitable

Futaie mixte

Plantation résineuse, < 10 ans

Futaie résineuse, pauvre

Futaie résineuse, riche

N° PF	Surface Ha
1	2.9186
2	5.0759
3	2.7486
4	5.2879

520520
Nord-Sud

© Copyright - Site RABE - Carte imprimée le 15/04/2019
Avec les plans et les données de la commune de Saint-Georges-sur-Fontaine (76)
La commune de Saint-Georges-sur-Fontaine (76) est représentée sur la carte.



N° PF	Surface Ha
1	2.9186
2	5.0759
3	2.7486
4	5.2879

Desserte

- Voie communale
- Parcelle forestière
- En attente

1ers Traitements

- Taille de formation feuillue
- Balivage
- Eclaircie sélective feuillue
- Coupe d'amélioration feuillue
- Coupe de régénération mixte
- Dégagement résineux
- Eclaircie sélective résineuse

Propriété de M Offroy Robert
Bois des Filles
Contenance 16ha 03a 10ca

Photo aérienne 2015

N
W E S
1:2 500
Commune de
Saint-Georges-sur-Fontaine (76)

